



Projet Educatif et Social

des structures d'accueil

2015-2022

Petite Enfance

Enfance et Jeunesse

Approuvé par le Conseil de Communauté
en date du 26 NOVEMBRE 2015

Communauté de Communes
du Pays de Ribeuuillé

SOMMAIRE

Fiche d'identité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé

Le Projet Educatif et nos structures d'accueil : Définitions

Présentation de la politique intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé en faveur de l'Enfance Jeunesse

La nécessité de s'adapter au public

Présentation de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé

- ❖ Le contexte géographique
- ❖ Le contexte historique
- ❖ Les compétences
- ❖ L'organisation institutionnelle
- ❖ La situation économique
- ❖ La population active
- ❖ Le réseau routier
- ❖ Les transports collectifs
- ❖ La vie associative

La politique Enfance Jeunesse : Une priorité de l'intercommunalité depuis 1998

Vers quels projets communautaires ?

De la notion de garde à la notion d'accueil

Quelques données chiffrées

Le Projet Educatif et social des structures d'accueil de la Communauté de Communes

Les acteurs du Projet Educatif

Les objectifs de la Communauté de Communes

Notre charte d'accueil

✚ Un Multi Accueil : Définition et enjeux

- ❖ Enjeux de territoires
- ❖ Enjeux sociaux
- ❖ Enjeux éducatifs

✚ Les Multi Accueils sur le territoire

I. La notion d'accueil de l'enfant et de sa famille

- ❖ L'admission
- ❖ La période d'adaptation

II. Le fonctionnement

- ❖ L'arrivée et le départ de la structure
- ❖ L'éveil
 - ✓ Les fonctions du jeu
 - ✓ Les différents jeux
 - ✓ Les rythmes de jeux
 - ✓ Les activités proposées par l'équipe
 - ✓ Evénements marquants
 - ✓ Les jeux libres
 - ✓ Les jouets
- ❖ Les repas
 - ✓ L'allaitement
- ❖ Les soins
- ❖ Le sommeil
- ❖ L'objet transitionnel – le Doudou
- ❖ Les rituels

III. La place et le rôle de chacun dans l'accueil collectif

- ❖ La place de l'enfant
- ❖ Les règles et limites posées aux enfants
- ❖ La place des parents
 - ✓ Les transmissions
 - ✓ Le livret d'accueil personnalisé de l'enfant
- ❖ L'équipe pluridisciplinaire
 - ✓ L'observation
 - ✓ La constitution pédagogique des équipes d'encadrement
 - L'infirmière puéricultrice
 - Les éducatrices de Jeunes enfants (EJE)
 - Les auxiliaires de puériculture
 - Les titulaires du CAP petite enfance et les Animatrices
 - Les agents de service
- ❖ Le (la) responsable de la structure
- ❖ La coordination sanitaire
- ❖ Le médecin pédiatre

Le Relais Assistants Maternels : Un lieu d'information et de vie

I. Les missions du Relais Assistants Maternels

- ❖ Missions en direction des familles
- ❖ Missions en direction des professionnels

II. L'impact de ces missions vis-à-vis des Assistants maternels, des Enfants et des parents

- ❖ Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
- ❖ Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- ❖ Animer un lieu où l'enfant reste au cœur du projet :
- ❖ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel :
- ❖ Action envers les personnes non agréées qui accueillent des enfants

III. Les principes d'action du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeaupillé

IV. Les projets complémentaires du Relais

- ❖ L'accueil Bout'chou
- ❖ Le réseau REAAP

| |
|---|
| La prise en charge de l'enfant scolarisé de 3 à 12 ans |
|---|

Un Accueil de Loisirs : Définition et enjeux

- ❖ Enjeux de territoires
- ❖ Enjeux sociaux
- ❖ Enjeux éducatifs

- ❖ **Les accueils de loisirs sur le territoire**

- ❖ **Le fonctionnement durant les périodes scolaires**
- ❖ L'accueil du midi
- ❖ L'accueil du soir
 - ✓ La notion d'activité
 - ✓ L'accompagnement scolaire

II. Fonctionnement des temps hors périodes scolaires

- ❖ Les mercredis après midi et les petites vacances
- ❖ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant la période estivale
- ❖ Les activités de découvertes
- ❖ Les séjours courts
- ❖ Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires

III. La notion d'activité

- L'importance du jeu chez l'enfant
- Jouer... pour grandir
 - ✓ Les différents stades du jeu
- Le respect des règles
- L'autonomie par le jeu
- La socialisation par le jeu
- Attitude et rôle de l'adulte dans le jeu de l'enfant
- Rien dans les mains mais le monde devant soi !

IV. La place et le rôle de chacun dans l'accueil collectif :

- ❖ La place des enfants
- ❖ La place des parents
- ❖ La place de l'équipe d'animation par rapport aux familles
 - ✓ Animateur durant la période scolaire, animateur durant les vacances...quelle spécificité ?
 - La spécificité de l'animateur périscolaire et accueil de loisirs
 - ✓ La conception de l'animateur et organisation des équipes
- ❖ La place de l'équipe d'animation dans la relation école/familles
- ❖ Le responsable de la structure

La prise en charge des Pré-ados et Adolescents de 12 à 18 ans

Les modalités d'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique dans les structures

Les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge de l'enfant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

- ✚ Le projet pédagogique
- ✚ Les Règlements de Fonctionnement
- ✚ Le Plan de Maîtrise Sanitaire
- ✚ Les outils de suivi et d'évaluation

CONCLUSION

Annexes

- Arrêté portant sur la création de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Règlements intérieurs des structures d'accueil – Multi Accueils, R.A.M., Accueils de Loisirs

Fiche d'identité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé

Président : Umberto STAMILE

Vice Président en charge de la compétence Enfance Jeunesse : Bernard HERZOG

Directeur : Claude ARNOUX

Responsable du Service Enfance Jeunesse : Marie-Paule THOMAS

Coordonnées :

1 rue Pierre de Coubertin 68150 RIBEAUUVILLE

Téléphone : 03.89.73.27.10

www.cc-ribeauville.fr

Nombre de communes : 16

Population : 18 670 habitants (Population prise en compte pour 2015)

Documents annexes présentant les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé :

- Arrête portant sur la création de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé
- Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé
- Règlements de fonctionnement des structures d'accueil
 - Multi Accueils
 - Relais Assistants maternels
 - Accueils de Loisirs
- Le Projet Educatif Du Territoire (Concerne les activités TAP)

Le Projet Educatif

Qu'est ce que c'est ? Pour qui ?

Le Projet Educatif et nos structures d'accueil : Définitions

❖ Qu'est ce que c'est ?

Le projet Educatif est un document qui contribue à la qualité des accueils collectifs.

Il constitue la **référence** autour de laquelle le responsable et son équipe construiront le **projet pédagogique**.

Le Projet Educatif et le Projet Pédagogique sont **obligatoires** pour tous les Accueils Collectifs de mineurs.

Le projet éducatif et social de la Communauté de Communes retrace la volonté politique approuvée par les élus quant à la prise en charge de l'enfant de 0 à 17 ans sur le territoire.

❖ Par qui est-il écrit ?

Il est écrit avec **les membres élus de la Commission** Enfance Jeunesse, **les professionnels, les familles.**

Le Projet Educatif est un document écrit qui **définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur.**

C'est un cadre qui traduit l'**engagement** de l'organisateur, **ses priorités, ses principes et qui définit le sens de ses actions.**

Il fixe les **orientations pédagogiques et les moyens à mobiliser** pour sa mise en œuvre.

Il s'agit d'un **projet pluriannuel** (lié à la durée du mandat) qui vise à favoriser la **continuité de l'action.**

L'organisateur y affiche **ses priorités** et indique de quelle façon il fait **le lien avec les structures** du territoire.

❖ Pour qui est-il écrit ?

Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par la Communauté de Communes.

Il tient compte **des besoins et spécificités** des mineurs accueillis dans l'organisation de la **vie collective** et lors de la **pratique d'activités diverses.**

Les Multi-Accueils :

Ces structures accueillent les enfants de manière **régulière ou occasionnelle**. Ce sont des **lieux privilégiés** où les **besoins de l'enfant sont pris en compte** tout en **favorisant les liens permanents** avec la famille.

Le projet pédagogique décliné dans la structure **permet de définir et de proposer** aux enfants des **temps d'éveils et de jeux** tout en **respectant leurs rythmes, leurs disponibilités et leur sécurité physique et affective.**

Le Relais Assistants Maternels :

C'est une **plateforme d'informations** sur les différents modes d'accueils existants pour les enfants de 0 à 3 ans sur le territoire de la Communauté de Communes.

C'est un **lieu de ressource** pour les **assistants maternels** et les **parents.**

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

Ce sont des **lieux d'accueil collectifs** pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire, avant, et/ou après l'école, de manière régulière ou occasionnelle.

De nombreuses **activités culturelles et sportives** y sont proposées, tenant compte de leur âge, leur degré d'attention, leur fatigue éventuelle.

Un projet pédagogique est élaboré et mis en place par les équipes de chaque structure.

Les Activités Jeunesse :

Ce sont **des actions ponctuelles** qui sont mises en place **lors des périodes de vacances scolaires** pour les jeunes de **12 à 17 ans**.

Les activités sont culturelles, sportives et répondent aux attentes des jeunes.

Des activités **de prévention** sont également proposées (PSC I,...)

❖ A qui est-il communiqué ?

- Il est remis lors de la déclaration du séjour ou de l'accueil à nos **partenaires** (CAF, DDCSPP, PMI qui ont pris connaissance de ce document et l'ont approuvé)
- Aux **personnes qui dirigent et animent** le séjour **avant leur entrée en fonction** (c'est une sorte de **contrat** de prise en charge pédagogique des enfants)
- Aux **représentants légaux** des mineurs avant leur accueil (cela constitue également un **contrat** avec les familles)

**Présentation de la politique
intercommunale
de la Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé
en faveur de l'Enfance Jeunesse**

La nécessité de s'adapter au public

Avant de nous engager dans la réflexion et l'écriture du Projet Educatif et Social des structures d'Accueils de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé et pour apporter une réponse cohérente en terme d'accueil de l'enfant et du jeune sur le territoire, il nous semble primordial d'évaluer le public susceptible de participer aux activités proposées afin de nous adapter le mieux possible à ses attentes et ses besoins.

L'analyse du contexte géographique, du réseau routier, des transports collectifs, de la situation économique, de la population active et enfin de la vie associative, nous donne des renseignements très utiles à la connaissance du public de notre territoire.

Présentation de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

❖ Le contexte géographique

Le territoire s'étend sur quatre unités géographiques majeures que sont, d'ouest en est, le Ried, la Plaine, le Piémont viticole (ou collines sous vosgiennes) et la Montagne vosgienne. Cette diversité de sites se répercute sur la végétation et sur la faune dont la richesse est importante, particulièrement à l'ouest, en direction de la Montagne.

Chaque entité regroupe un certain nombre de communes :

- La Plaine : 2 communes (Guémar, Ostheim) 3 006habitants
- Le Ried : 1 commune (Illhaeusern) 692 habitants
- Le Piémont viticole : 11 communes (Bebenheim, Bennwihr, Bergheim, Hunawihr, Mittelwihr, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Zellenberg) 14 105 habitants
- La Montagne : 2 communes (Aubure, Thannenkirch) 867 habitants

La Communauté de Communes compte 18 670 habitants (population légale 2014), dont 2517 enfants de 6 à 17 ans (13.48 % de la population) et 1070 enfants de moins de 6 ans (5.73 %).

C'est un territoire d'une superficie de 166.52 Km² avec une densité de 113 habitants au Km² (109 hab/km² en moyenne en France). Le territoire se structure autour du Bourg centre, Ribeauvillé, qui concentre les commerces, équipements médico-sociaux, collèges, lycée, équipements culturels (cinéma, espace culturel du Parc), piscines.

Depuis le redécoupage de février 2014, toutes les communes de la Communauté de Communes de Ribeauvillé font partie du canton de Sainte Marie-Aux-Mines.

❖ Le contexte historique

6 juin 1967 – Création du SIVOM

28 novembre 1968 – Election à la Présidence du Docteur Pierre WALTER (maire de Bergheim)

23 novembre 1981 – Fixation des contributions syndicales au prorata du potentiel fiscal

1^{er} avril 1991 – Installation de l'administration dans les locaux de la piscine

26 novembre 1993 – Décès du Président Pierre WALTER

8 février 1994 – Election à la Présidence de Mr Robert HERTFELDER (maire de St Hippolyte) réélu le 18 juillet 1995 et le 18 juin 1996.

1^{er} juin 1996 – Transformation SIVOM en COMMUNAUTE de COMMUNES

20 avril 2001 – Election à la Présidence de Mr. Pierre ADOLPH (Maire de Bebenheim)

17 avril 2008 – Réélection à la Présidence de Mr Pierre ADOLPH (Maire de Bebenheim)

29 avril 2014 – Election à la Présidence de Mr. Umberto STAMILE (Maire de Guémar)

❖ Les compétences

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé exerce des missions ou compétences qui lui ont été dévolues ou transférées par ses communes membres.

Ainsi, la Communauté de Communes agit en lieu et place des Communes dans l'intérêt des citoyens de son territoire.

Les compétences exercées :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique en faveur de l'Enfance et la Jeunesse
- Politique culturelle par le biais du réseau des bibliothèques
- Politique scolaire
- Politique sports et loisirs
- Mise en place de services partagés

❖ L'organisation institutionnelle

Le Conseil de Communauté est l'organe délibérant chargé d'administrer la Communauté. Il est composé de 33 délégués titulaires et 5 délégués suppléants (pour les 5 communes de moins de 500 habitants qui ne disposent que d'un titulaire).

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté et à ce titre administre et représente la Communauté. Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer au Président une délégation d'une partie de ses attributions.

Le Président est entouré de Vice-présidents au nombre de six. A chacun d'entre eux, il a confié la direction et le travail d'une ou plusieurs commissions.

L'une des Commission est la Commission Enfance Jeunesse présidée par Mr Bernard HERZOG.

❖ La situation économique

L'image économique du secteur est largement dominée par deux activités spécifiques : la viticulture et le tourisme, générant des effets de filière.

Le vignoble constitue une composante très forte pour 11 communes. Ainsi les agriculteurs exploitants (sachant que les viticulteurs sont dominants) représentent plus de 14% de la population active, contre 3% dans l'ensemble du département. Le tourisme est, au même titre que la viticulture, un pilier de l'économie locale.

Les secteurs secondaires et tertiaires sont moins bien représentés que dans l'ensemble du département et ce, malgré l'importance de l'appareil commercial et le caractère touristique de la région.

Le secteur compte également un nombre élevé d'artisans.

❖ La population active

Au sein de la population active, la catégorie dominante est celle des employés (32.9 %) et des ouvriers (26.5 %) qui représentent plus de la moitié des actifs en 2012.

Les agriculteurs exploitants, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement plus représentés que dans les communes rurales du département.

Le taux d'activités parmi les 15 ans ou plus est de 56.9 %.

❖ Le réseau routier

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé se situe le long de l'axe Strasbourg - Mulhouse. Le réseau routier est donc principalement orienté Nord-Sud :

- A 35 de la limite départementale à St Hippolyte
- R.N. 83 entre St Hippolyte et Ostheim
- La route des vins qui relie les différentes communes viticoles du Piémont. Elle a une vocation touristique et d'échanges de proximité.

Les 2 communes de montagne, Aubure et Thannenkirch, sont reliées aux grands axes par les routes départementales.

❖ Les transports collectifs

Plusieurs lignes régulières de transport de voyageurs par autocar assurent la desserte de la Communauté de Communes. La plupart sont destinées au transport scolaire. Elles sont donc limitées aux heures de pointe, ne circulent pas hors des jours scolaires et ne concernent que les élèves de la Communauté de Communes principalement scolarisés sur le territoire. Seules deux lignes circulent toute l'année et desservent Ribeauvillé ou Colmar. Cette offre de transport ne répond pas forcément aux attentes de l'ensemble de la population en dehors de ces créneaux.

Un axe ferroviaire Nord Sud traverse le secteur avec un arrêt à Ribeauvillé. Les arrêts sont peu nombreux et les gares situées hors des agglomérations. Ce mode de transport est peu utilisé.

L'étude sur les déplacements et la mobilité a permis d'identifier un certain nombre d'actions en cours de réflexion aujourd'hui :

- Les déplacements touristiques
- Les déplacements quotidiens de proximité
- Les déplacements vers l'extérieur du territoire

❖ La vie associative

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé compte plus de 350 associations. Les plus représentées concernent le sport dont le football, le tennis et les sports en salle. Viennent ensuite les associations culturelles avec en tête la musique, les harmonies et les chorales.

Les jeunes désertent souvent les associations avec l'âge.

L'association « Interludes » organise des animations ponctuelles et estivales destinées aux enfants de 6 à 12 ans.

Les associations qui intègrent des activités (hors sport)

- Ribototem à Ribeauvillé propose des activités pour tous
- Les associations de parents d'élèves proposent aussi des animations pour enfants

La plupart des associations ne proposent pas d'activités durant les vacances scolaires.

**La politique Enfance Jeunesse :
une priorité de l'intercommunalité
depuis 1998**

La Communauté de Communes a placé l'accueil de l'enfant au cœur de ses préoccupations, désireuse de répondre aux attentes des familles en matière de mode de garde de leurs enfants.

Après une enquête sur les besoins de la population menée en 1995 dans les communes du Nord du référentiel et en 1997 dans celles du Sud, le conseil communautaire délibère en faveur de la création d'une association gestionnaire des structures d'accueil existantes et à venir. Celle-ci, présidée par Pierre ADOLPH est créée le 1^{er} janvier 1998. Par convention, l'Association Enfance Jeunesse du Pays de Ribeuwillé mène la politique globale de l'enfance – jeunesse et assure la gestion des activités entre 1998 et 2007.

Aux trois structures existantes de Beblenheim, Ribeuwillé (multi accueil) et Riquewihr (Accueil de Loisirs), vont donc s'ajouter, chronologiquement, la création et l'ouverture des centres suivants :

- **Thannkirch** (Accueil de Loisirs), ouverture en 1998
- **Bergheim** (Accueil de Loisirs en 1998) et multi accueil (ouverture en 1999)
- **Aubure** (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999
- **Bennwihr** (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999 en école unique avec **Mittelwihr** et **Zellenberg**
- **Saint Hippolyte** (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999 en école unique avec **Rodern** et **Rorschwihr (fermeture du centre le 31/12/2015)**
- **Rodern (Accueil de Loisirs)** en remplacement de l'Accueil de Loisirs de St Hippolyte Accueil des enfants à partir du 1^{er} janvier 2016
- **Le Relais Assistants Maternels**, ouverture en 1999
- **Guémar** (Accueil de Loisirs), ouverture en 2000
- **Ribeuwillé 3/12 ans** (Accueil de Loisirs), ouverture en 2000
- **Ostheim** (Accueil de Loisirs) ouverture en 2003
- Rattachement du RPI de Beblenheim/Hunawehr au centre de Riquewihr en 2005
- **Illhausern** (Accueil de Loisirs), ouverture en 2006
- **Ribeuwillé 6/12** (Accueil de loisirs) scission entre les 3/6 et 6/12 ans en 2006
- **Ribeuwillé 3/6 ans** (Accueil de Loisirs), scission entre les 3/6 et 6/12 ans en 2006
- **Beblenheim** (Accueil de Loisirs), ouverture en 2011, en R.P.I avec Hunawehr

Dans le cadre du respect juridique, le Conseil de Communauté a approuvé ; en date du 4 juin 2007 ; la reprise de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse par la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2008.

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé gère trois Multi - Accueils, douze Accueils de Loisirs, un Relais Assistants Maternels et les activités jeunesse mises en place sur le territoire durant la période estivale.

La répartition géographique des Accueils de Loisirs permet aux enfants issus de toutes les communes du territoire de participer aux actions proposées.

Plus de 113 personnes travaillent chaque jour à la prise en charge des enfants et des jeunes sur le territoire.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de l'Enfance et la Jeunesse :

La Communauté de Communes a signé avec la CAF en 1998 un Contrat Enfance ainsi qu'un Contrat Temps Libres en 1999, renouvelé en 2002 et 2005. Ces 2 contrats sont arrivés à échéance fin 2007.

Un contrat Enfance Jeunesse reprenant l'ensemble des actions menées auprès des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans sur le territoire a été signé avec la CAF en 2008 et sera renouvelé tous les 4 ans.

Les familles disposent ainsi d'un ensemble de services d'accueil pour leurs enfants de 0 à 17 ans, regroupés en un seul lieu : à la Communauté de Communes du Pays de Ribeuviillé.

Vers quels projets intercommunaux ?

De la notion de garde à la notion d'accueil de l'enfant et/ou du jeune

Sur un territoire à dominante rurale, il existe une variété de situations qui engendrent des difficultés de mise en oeuvre des projets d'action en direction des enfants et des jeunes.

L'éclatement géographique et l'isolement en sont deux. Ils génèrent des inégalités d'accessibilité aux actions proposées.

Nos actions menées devront prendre en compte cette problématique afin de proposer une qualité d'accueil sur tout le territoire.

Nos objectifs principaux seront donc tournés vers :

- la contribution à **l'épanouissement de l'enfant et du jeune et à son intégration dans la société** par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école ;
- la promotion de **loisirs de qualité**, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilité et l'autonomie pour les plus grands ;
- le développement **d'activités attractives et accessibles** contribuant à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres et l'ouverture d'accès à ceux qui, pour des raisons socioculturelles ou socio-économiques, n'y accèdent pas aujourd'hui ;
- **l'implication des enfants et des jeunes ainsi que des représentants des parents** dans la définition des besoins et la mise en oeuvre des actions ;
- la promotion d'**un encadrement de qualité** par des adultes professionnels ou bénévoles accompagnant l'enfant dans ses projets ;
- la prise en compte des contraintes **de la vie professionnelle et familiale des parents**, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires.

L'objectif principal pour les années à venir n'est pas de multiplier les actions, mais de les cibler en fonction des objectifs prioritaires que l'on souhaite mettre en place au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

La référence pédagogique reste le « Projet Educatif » rédigé par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé qui sera mis à jour en fonction des nécessités afin d'assurer le lien le plus étroit possible avec l'évolution du Contrat Enfance Jeunesse.

La finalité étant de préserver une continuité dans la vie de l'enfant et du jeune et de lui permettre un développement harmonieux dans des lieux de vie conviviaux.

L'objectif de la Communauté de Communes est de poursuivre la politique actuelle en essayant de maintenir l'offre existante, voire de l'améliorer.

Son souci est également de prendre en compte les évolutions règlementaires en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et financières avec entre autres une diminution connue des aides de l'Etat à travers la Caisse d'Allocations Familiales en espérant que cette diminution ne mette pas la Communauté de Communes dans une situation trop difficile.

Quelques données chiffrées :

Concernant les 3 multi - accueils (Bergheim, Beblenheim et Ribeauvillé) :

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Heures de fréquentation | 170 071 | 193 892 | 193 816 |

Pour l'année 2014, 275 enfants ont fréquenté un multi accueil au moins une fois dans l'année.

Pour les 12 Accueils de Loisirs :

Journées scolaires :

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Heures de présence | 176 924 | 175 246 | 176 467 |

Mercredis

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Heures de présence | 30 195 | 27 065 | 19 772 |

Petites vacances

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Heures de présence | 14 832 | 14 652 | 12 028 |

Période estivale

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Heures de présence | 33 460 | 35 691 | 33 313 |

Pour l'année 2014, 1 255 enfants ont fréquenté un accueil de loisirs au moins une fois dans l'année.

Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires

Depuis la rentrée 2014/2015, le service Enfance Jeunesse organise les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ces temps d'activités sont organisés par trimestres dans tous les accueils de loisirs les vendredis de 13h30 à 16h30.

Des activités sportives et culturelles sont proposées par le personnel du service enfance en collaboration avec les diverses associations locales.

43 activités sont proposées en moyenne chaque trimestre.

Près de 500 enfants participent à ces activités.

Pour le Relais Assistants Maternels :

En 2014 :

101 assistants maternels fréquentent régulièrement le relais et participent aux animations proposées.

- 69 ateliers d'éveil ont été proposés représentant 2 001 participations
- 5 réunions avec des intervenants pour la professionnalisation des AMATS ont été proposées
- 3 rencontres du « café des AMATS » ont été mises en place
- 1 114 contacts ont été pris par/avec les parents et 773 par/avec les AMATS

Pour le service « Actions jeunesse » :

Des actions ponctuelles d'animation, d'information et de formation sont proposées aux jeunes durant la période estivale essentiellement.

Le service minimum :

Le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes assure également le service minimum en cas de grèves des enseignants.

Les partenaires du service enfance :

Chaque année,

Une cinquantaine d'associations sont sollicitées

Plus de 70 partenaires ou intervenants travaillent avec le service

Le Projet Educatif et Social de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes dispose sur son territoire de 4 modes de gardes distincts qui supposent une réflexion spécifique pour chacun d'entre eux dans un souci de cohérence dans la prise en charge globale de l'enfant.

- La prise en charge de l'accueil de l'enfant de 10 semaines à 3 ans (Multi-Accueils)
- La prise en charge par les Assistantes Maternelles agréées (Relais Assistantes Maternelles)
- La prise en charge de l'accueil de l'enfant scolarisé de 3 à 12 ans (Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs)
- Les actions pré-ados et adolescents de 12 à 17 ans

La Commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes a à cœur de s'interroger sur la prise en charge globale de l'enfant de 10 semaines à 17 ans.

L'écriture du Projet Educatif et Social de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuvoillé et sa réactualisation régulière permettront de poursuivre cette réflexion et d'assurer ainsi une continuité éducative et pédagogique de l'accueil de l'enfant sur le territoire.

Les acteurs du Projet Educatif et Social des structures d'Accueil

Les temps libres des enfants et des jeunes constituent une préoccupation croissante des parents et un véritable enjeu éducatif et social pour les années à venir.

Dans sa réflexion, la Communauté de Communes associe tous les partenaires locaux qui s'interrogent sur le Temps Libre de l'enfant et du jeune.

La Communauté de Communes au travers de sa Commission Enfance Jeunesse a associé les élus et les parents à l'écriture de ce projet. Les équipes éducatives représentées par les responsables de chaque site et encadrées par un intervenant extérieur ont également participé à la réflexion pour toute la partie pédagogique.

Les objectifs de la Communauté de Communes

- Etre un partenaire en terme d'éducation pour toutes les tranches d'âges de 0 à 17 ans.
- Véhiculer un certain nombre de valeurs.
- Créer une dynamique de projet pour et avec les enfants et les jeunes.
- Prévenir les conduites à risques.
- Faire découvrir des activités variées et en faciliter l'accès.
- Leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie.
- Prendre en compte les souhaits et demandes des enfants et des jeunes, en fonction des possibilités proposées par les centres.
- Tenir compte de leurs besoins différents selon:
 - la tranche d'âge,
 - les moments de la journée,
 - les périodes de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est décliné dans la suite du document.

Notre charte d'accueil

Les besoins de l'enfant sont variables en fonction des différents moments de la journée, de l'âge et de la maturité mais également du vécu familial et social.

Il paraît donc essentiel d'en faire des temps forts pour que chaque enfant puisse s'y épanouir.

Tout au long de l'année, les équipes souhaitent privilégier :

- les moments d'échanges (besoin de se rencontrer après l'école),
- les moments d'apprentissage de l'autonomie (durant le temps de repas par exemple),
- les moments de jeux libres (envie de se défouler, de jouer seul ou à plusieurs, de se reposer),
- les moments individuels permettant à l'enfant d'être oisif (de rêvasser, de souffler ou de faire ses devoirs),
- les moments de découverte de nouvelles activités manuelles, culturelles et sportives, seul ou en groupe.
- Les moments de partage avec les animateurs où l'enfant peut se confier

L'objectif principal de ces moments étant d'être à l'écoute des besoins et des souhaits des enfants tout en tenant compte de leurs besoins psychologiques et physiologiques.

Tout ce travail peut se mettre en place autour d'un certain nombre de valeurs que nous défendons :

- **Le Respect**

Comprendre que pour pouvoir profiter pleinement de la structure il faut savoir accepter les demandes des autres, respecter le rythme de chacun, respecter le personnel encadrant, respecter les locaux et le matériel qui s'y trouve.

Sans respect, aucune confiance ne peut naître.

- **La Tolérance**

Permettre aux enfants et aux jeunes par le dialogue et la discussion de découvrir la différence qu'elle soit culturelle ou physique. Découvrir par des jeux, des repas, des sorties découvertes, de la musique les us et coutumes des pays

- **La Solidarité**

Se rendre compte des atouts de la vie collective, des compétences des copains, amis pour des actions d'envergure.

Faire émerger des demandes individuelles et arriver à les partager avec les autres.

Participer à des actions en faveur de causes humanitaires

- **Le Partage**

Profiter des temps communs (repas, activités diverses) pour discuter, échanger avec son voisin. Savoir partager les jouets, les livres pour en faire bénéficier un maximum d'enfants.

- **La Simplicité**

Savoir profiter de son environnement quotidien, le découvrir et l'apprécier (lors de sortie ou d'organisation de fêtes).

Apprécier et revenir aux choses essentielles, redécouvrir des jeux simples et le plaisir de jouer sans confrontation et sans attendre de récompenses.

- **La Patience**

Comprendre que les aspects de la vie collective ne permettent pas d'obtenir tout, tout de suite.

Comprendre que la vie en groupe comporte des avantages et des inconvénients.

- **La Découverte**

Par le biais des activités innovantes, par les différents repas à thème, par le contact avec l'autre (enfants, adulte, parent...)

La prise en charge de
l'enfant de 10 semaines à 3 ans

L'ENFANT AU COEUR DE NOS STRUCTURES D'ACCUEIL...

Les structures Multi Accueils

Un Multi-Accueil : définition et enjeux

Le multi accueil est un « mode de garde » collectif qui prend en charge l'enfant durant le temps de travail des parents ou ponctuellement pour accompagner une maman en congé parental, en recherche d'emploi...

Il permet l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence en fonction des places disponibles.

Il s'agit d'une structure regroupant crèche et halte garderie, créée dans l'optique de répondre à des besoins sociaux avérés.

Le multi accueil est un mode de garde accessible aux enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

Plus qu'un établissement d'accueil et de garde, les multi accueils de la Communauté de Communes sont des lieux de vie où le jeune enfant apprend à se socialiser en évoluant en toute sécurité dans un cadre ludique conçu pour lui et entouré par une équipe de professionnels de la petite enfance.

Pour la Communauté de Communes, la mise en place d'un multi Accueil de qualité ne peut se concevoir sans une identification des enjeux présentés ci-dessous afin de permettre la mise en place d'une véritable cohérence éducative.

❖ Enjeux de territoires :

- Un multi accueil est un service aux familles, il répond à la prise en compte d'un territoire et de ses réalités.
- Il contribue au développement de la vie locale, renforce le lien social, améliore la qualité de vie, peut créer des emplois de proximité.
- Les 3 Multi Accueils répartis sur le territoire offrent une attractivité et des possibilités de places plus importantes : leur implantation couvre géographiquement de nombreuses communes.

En cela le développement d'un multi-accueil de qualité contribue à l'attractivité d'un territoire, à son aménagement et à son développement.

❖ Enjeux sociaux :

- Le multi-accueil répond à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles et généré par les modes de vie actuels. Il facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Il peut permettre un meilleur accès à l'emploi en diminuant certaines contraintes pour les familles.

❖ Enjeux éducatifs :

- Les lieux collectifs contribuent à l'apprentissage de la vie sociale, à l'épanouissement de la personnalité et à l'autonomie de l'enfant ou du jeune.
- Les équipes sont pluridisciplinaires et en relation avec les partenaires tels que : la Protection Maternelle et Infantile, la Caisse d'Allocations Familiales, le médecin pédiatre, la coordinatrice sanitaire, les autres structures du territoire (multi accueils, périscolaires, relais assistants maternels...)
- L'accompagnement de l'enfant se fait dès l'admission progressive et a pour objectif de l'amener vers l'autonomie et l'épanouissement par la découverte et l'expérimentation.
- Les équipes mettront tout en œuvre pour respecter au mieux le rythme de l'enfant malgré les impératifs de la collectivité et son organisation.
- Les structures valorisent le plaisir et non la précocité de l'enfant. Il n'y a pas d'obligation de résultats.

Le Multi Accueil possède ainsi une réelle fonction éducative.
Un règlement de fonctionnement adapté aux besoins de garde est remis à chaque famille lors de l'inscription.

Les Multi Accueils sur le territoire

Bebenheim, Bergheim, Ribeauvillé

Ils fonctionnent selon un calendrier remis aux familles lors de l'inscription ou en début d'année scolaire.

Leurs périodes de fermeture fonctionnent en alternance, ainsi, une possibilité d'accueil reste toujours offerte sur le territoire en fonction des places disponibles.

Toutes nos structures d'accueil sont fermées durant la période entre Noël et Nouvel An.

Chaque enfant est unique.

Il convient d'organiser un accueil individualisé pour chacun d'eux.

Les Multi Accueils de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé se veulent être des lieux d'accueil concourant à l'épanouissement de l'enfant. Il est donc important pour cela que l'enfant soit accueilli dans sa globalité en prenant en compte sa personne, sa famille et son histoire.

La concertation et la cohérence entre les adultes (professionnels et parents) seront des atouts majeurs pour favoriser le bien être de l'enfant.

Le multi accueil se veut être un lieu d'accueil comme moyen d'accompagnement de la parentalité et se veut ouvert aux parents qui le souhaitent, l'objectif étant, entre autres, de favoriser une continuité entre la structure et la vie familiale.

Un des premiers objectifs des équipes éducatives sera de garantir la sécurité affective de l'enfant et de l'accompagner à être, plus qu'à faire, en tant que personne en devenir.

I. La notion d'accueil de l'enfant et de sa famille

L'accueil de l'enfant et de sa famille commence au premier contact, parfois téléphonique, et s'achève à son entrée à l'école maternelle. Cet accueil nécessitera des nuances et des adaptations en fonction de la vie de l'enfant, du moment d'arrivée et de départ et de son évolution. L'histoire, la culture et les principes éducatifs de chaque parent seront à prendre en compte sans jugement.

❖ L'admission

Le/la responsable de structure ou son /sa représentant(e) rencontrera chacun des parents lors de l'admission. Ce temps sera l'occasion de faire connaissance, de dialoguer sur les habitudes des enfants. C'est l'occasion d'aborder les attentes, les craintes des parents. En effet, cet entretien « concrétise » la séparation qui peut être difficile pour eux. Cela nécessite l'entière disponibilité des professionnels.

Le/la professionnel(le) sera attentif(ve) aux besoins exposés par les parents et devra tout mettre en œuvre pour y répondre au mieux dans les limites du règlement intérieur, du projet éducatif et de la vie en collectivité.

Les locaux et le fonctionnement de la structure devront être présentés si le moment est opportun et ne gêne pas le fonctionnement, ou à tout autre moment jugé opportun par le professionnel et les parents

Dans la continuité de l'inscription, le parent a la possibilité de rester quelques instants avec son enfant dans la structure et commencer l'adaptation la fois suivante.

❖ La période d'adaptation

La période d'adaptation fera l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre l'enfant et sa famille.

Cette période est obligatoire même pour un accueil de courte durée, pour l'enfant, pour les parents et pour l'équipe, chacun devant faire connaissance.

Elle a pour objectif de créer un lien sécurisant tant pour l'enfant que pour ses parents. Des outils permettront à l'équipe d'encadrement de collecter les renseignements nécessaires à la continuité dans les soins et l'attitude éducative.

Avant de confier leur enfant, une période d'adaptation ou de familiarisation est mise en place avec la famille. L'adaptation doit être faite en douceur. Pour chaque enfant, les professionnels évalueront avec les parents le déroulement de l'adaptation et proposeront un rythme adapté aux besoins de chacun d'entre eux.

Après avoir expliqué l'organisation de la journée et tout ce que l'enfant va vivre en collectivité, les parents vont s'absenter progressivement et l'enfant va pouvoir explorer davantage ce qui l'entoure et intégrer les repères spatio-temporels. L'enfant va ensuite apprendre à se séparer et à mieux supporter l'absence parentale.

II. Le fonctionnement

❖ L'arrivée et le départ de la structure

Lors de l'arrivée de l'enfant, une présence bienveillante rassure toujours un parent et son enfant. En instaurant un rituel, l'équipe et la famille sécuriseront l'enfant qui sera ainsi acteur de la séparation.

Lors du départ de l'enfant, raconter une anecdote aux parents leur permet de se représenter la journée de leur enfant au multi accueil.

C'est peut être le point de départ d'une discussion parents/professionnels, autour d'un événement de la journée, d'une problématique rencontrée en ce moment par l'enfant sans être intrusif ou juge de la situation.

Néanmoins, notre rôle est d'accompagner les parents là où ils en sont, avec ce qu'ils nous donnent à voir d'eux-mêmes, le temps de la rencontre au sein de la structure, tout en se référant au projet.

❖ L'éveil

« Le jeune enfant n'est ni un adulte en miniature auprès duquel on aurait des exigences précoces démesurées, ni un sujet immature en attente d'achèvement, mais une personne en développement ce qui le rend fragile, vulnérable mais aussi réceptif et ouvert à ce qu'on peut lui proposer, à ce qui s'offre à lui ». (Michel Manciaux)

✓ Les fonctions du jeu :

La structure est aménagée en petits espaces de jeux mis en place en fonction de l'âge des enfants pour optimiser leur bien-être et leur éveil.

Pour un jeune enfant, tout est source d'éveil et de découverte. Le multi-accueil va être un lieu d'exploration pour lui. Mais avant d'aller vers les autres, l'enfant a besoin de faire connaissance de façon plus approfondie avec son environnement en y évoluant.

Le jeu permet à l'enfant de se décharger, de revivre des situations pour ensuite les accepter et les intégrer. Le jeu est donc un lieu d'apprentissage, une activité ludique, un espace social. Le jeu est une activité non imposée, à laquelle s'adonne l'enfant pour se divertir, se construire et en tirer du plaisir.

✓ Les différents jeux :

Les professionnels veilleront à offrir divers jeux en fonction du développement de l'enfant et de ce qui le préoccupe, en accès libre ou organisé et ponctuel.

- Les jeux sensori-moteurs qui font appel à tous les sens. Ils nécessitent, chez l'enfant, des mouvements locomoteurs et dynamiques. Une attention sera portée aux bébés afin de les laisser développer leurs capacités motrices à leur rythme sans les installer dans des positions qu'ils n'ont pas acquises par eux-mêmes.

- Les jeux de « cache-cache » qui aident les enfants à se construire et à élaborer la séparation. Cette mise en scène de ses craintes (disparition et abandon du parent) permet à l'enfant de se rassurer, en vérifiant la permanence de l'autre et de l'objet. Cela lui permet d'apaiser son sentiment d'abandon et de transformer le déplaisir en plaisir.

- Les jeux symboliques qui favorisent le développement émotif de l'enfant car il lui permet d'assimiler la réalité et d'exprimer son imagination. - Les jeux de règle qui permettent à l'enfant de développer un raisonnement logique et stratégique.

- Les jeux de construction qui stimulent la capacité de l'enfant à fixer, à retenir et à reproduire des idées.

- Les jeux de manipulation ou de motricité fine qui développent la coordination motrice et stimulent l'expérimentation des mouvements de préhension comme saisir, taper, serrer...

- Les jeux d'observation qui permettent d'exercer la mémoire visuelle de l'enfant, sa logique, sa concentration, sa patience et sa persévérance. Ils favorisent chez lui l'identification d'objets et l'association des mots aux images.

✓ Les rythmes de jeux :

Les équipes veilleront également à l'**alternance des temps forts** (accueils, repas, siestes, changes), des **temps calmes** (ritualisés avant les temps forts et coin détente avec doudou) et des **temps des activités** proposées par l'équipe et du jeu libre.

✓ Les activités proposées par l'équipe :

Les temps des activités sont des moments propices pour la vie en petit groupe et permettent de travailler sur les habiletés sociales avec les enfants (respect d'autrui, du matériel d'autrui, partage, attente...).

Tout en offrant aux enfants des moyens d'expression autres que la parole (dessin, peinture, éveil corporel et psychomotricité, éveil sonore et musical...) sans pour autant tomber dans l'activisme et le faire pour faire.

Le sens fondamental de ces ateliers est de proposer un espace de créativité, où chaque enfant va pouvoir s'épanouir, faire des découvertes, prendre du plaisir et découvrir des facettes de lui-même, que nous valoriserons.

✓ Événements marquants :

Tous les événements marquants sont préparés avec les enfants (sorties, anniversaires, fêtes liées au calendrier....)

✓ Les jeux libres

Ces temps sont particulièrement constructifs pour les enfants, qui rejouent le quotidien, qui se l'approprient et qui prennent conscience de ce qui les différencie des adultes. L'espace de ce temps de jeux leur procure l'illusion de faire comme les grandes personnes, tout en respectant la vie du groupe. Par le biais des jeux libres choisis par les enfants, des jeux de coopérations peuvent être organisés. Ce qui permet de résoudre des conflits, de transmettre aux enfants, de prendre conscience de la présence de l'autre qui amènera sa contribution à une construction commune (train, briques, jouer à la cuisine, lego...)

Tout en veillant à la mise en place de repères pour l'enfant, les équipes laisseront place à la spontanéité de l'enfant sans perdre de vue que **ce n'est jamais l'activité qui doit nous motiver mais l'intérêt qu'elle présente pour l'enfant**. Lors des périodes de jeu, il n'y a aucun objectif de production à atteindre. L'enfant a la liberté de participer ou non aux activités proposées.

La priorité est au plaisir de faire, de découvrir et d'apprendre.

Pour le respect des besoins de l'enfant et pour qu'il appréhende en douceur l'espace et le temps, les équipes mettront en place des activités diversifiées :

- Eveil, découverte et ouverture sur le monde
- Apprentissage des règles de sécurité
- Développement de la curiosité
- Être à l'écoute de ce qui l'entoure
- Favoriser de nouvelles expériences
- Rencontres inter-générationnelles (renforcent les liens)
- Découverte du monde environnant
- Apprentissage de nouveau vocabulaire
- Alternance d'activités collectives et individuelles
- Respect du rythme de l'enfant et du rythme de groupe
- Activités au sein de la structure, activités avec les partenaires
- Activités libres, activités dirigées.

✓ Les jouets

Ils sont disposés en nombre suffisants ; ni trop, ni trop peu ; et variés. Ils sont adaptés aux capacités et aux intérêts de l'enfant, il existe une progression d'introduction.

Chez les bébés, l'équipe proposera une richesse de matériaux et introduira progressivement des objets ou des jeux en fonction des besoins et capacités des enfants. Chez les moyens/grands, les divers jeux seront en accès libres ou organisés et ponctuels.

Tous les nouveaux jouets, équipements et matériel de décoration seront présentés aux enfants.

❖ Les repas

Les repas représentent différentes fonctions : nutritionnelle, relationnelle, affective, sensorimotrice, cognitive et sociale.

C'est en fonction de ces différents aspects que l'équipe va adapter sa pratique.

Le temps du repas se veut être convivial. C'est un moment d'échange entre les enfants et les adultes.

Par exemple, les biberons des bébés seront donnés en fonction de leur rythme individuel et dans un cadre aménagé et calme avec un adulte disponible en entière relation avec celui-ci.

Pour les plus grands, l'accent sera mis sur l'apprentissage des règles sociales, de l'autonomie. Du mobilier adapté et des couverts seront à sa disposition. L'enfant sera invité à les utiliser même si l'équipe saura accepter pendant un temps que celui-ci ait envie de toucher sa nourriture et de manger avec ses mains.

Le moment du repas doit être un moment de plaisir et de convivialité. L'équipe travaille en permanence en relation avec notre fournisseur, une diététicienne, la coordinatrice sanitaire et le pédiatre afin d'adapter les repas aux besoins des enfants. Des repas à thèmes pourront être proposés tout au long de l'année (semaine du goût, thèmes différents, ateliers cuisine, intervenants extérieurs...)

Dans ce cadre, l'enfant sera amené à découvrir de nouvelles saveurs. Le professionnel lui proposera d'y goûter, mais si l'enfant refuse, sa décision sera acceptée et cette offre lui sera renouvelée une autre fois. De la même façon, aucun adulte ne forcera un enfant à finir son assiette.

L'équipe respectera la prise en charge des enfants nécessitant un menu différent : par conviction religieuse, par obligation médicale (allergie) selon les possibilités précisées dans le cahier des charges du marché des repas.

✓ L'allaitement

Toute maman désireuse de poursuivre l'allaitement de son enfant pourra le faire.

Les protocoles concernant l'allaitement seront remis aux familles souhaitant bénéficier de ce mode de fonctionnement.

❖ Les soins

L'hygiène est indispensable au maintien de la bonne santé de l'enfant et l'approche psychoaffective l'est tout autant pour son équilibre psychique.

C'est pourquoi, le moment du change ne sera pas que technique et basé sur l'hygiène mais, par le contact, les gestes et la parole, le professionnel apporte une dimension affective. Petit à petit et à travers les soins, l'enfant acquiert une image de son corps de moins en moins morcelée.

Des aménagements seront apportés afin de sécuriser l'enfant le plus possible en considérant le change comme un moment de relation privilégiée et où il est important de respecter l'intimité de l'enfant.

Le professionnel sera à l'écoute des capacités de l'enfant. En effet, l'acquisition de la propreté est une étape dans le développement de l'autonomie de l'enfant et de son désir de grandir. Si ce dernier est prêt physiologiquement et psychologiquement, le professionnel peut alors l'accompagner dans sa démarche en concertation avec ses parents.

Le professionnel invitera d'ailleurs les parents à respecter le rythme de leur enfant et à ne pas le bousculer trop rapidement vers l'acquisition de la propreté.

❖ **Le sommeil**

Le sommeil est primordial pour l'être humain et encore plus pour les jeunes enfants. S'ils ont besoin de beaucoup de sommeil, c'est qu'ils continuent à grandir et que leur organisme poursuit sa maturation neurologique.

Le sommeil repose de l'activité de la journée, permet l'acquisition et la consolidation des apprentissages, permet de rêver pour se défouler psychologiquement.

L'équipe respectera le rythme et les rituels d'endormissement.

Chez les bébés, les siestes seront proposées « à la demande » afin de respecter les habitudes de vie.

Chez les plus grands, des siestes collectives seront proposées et seront individuelles si le rythme de l'enfant le nécessite.

Un cadre favorisant l'endormissement des enfants sera mis en place (calme, rituel, présence de l'adulte...) et le réveil sera échelonné en fonction de son rythme.

Les bébés seront couchés sur le dos, dans une turbulette et la température de la pièce sera adaptée. Les pièces seront aérées quotidiennement.

Certains enfants ont parfois besoin de la présence d'un adulte pour les rassurer, l'équipe les accompagnera lors de ce moment de transition, qu'est l'endormissement.

Il sera demandé aux familles d'apporter le doudou, tétine et/ou un vêtement avec l'odeur de la maman afin de rassurer le plus possible l'enfant. Certains bébés ont pour habitude de s'endormir dans l'ambiance de la salle de vie. Cela sera respecté dans les premiers temps et l'équipe accompagnera en douceur l'enfant à faire la sieste dans un lit au calme.

❖ **L'objet transitionnel – le Doudou**

Objet transitionnel, plus communément appelé « Doudou » est choisi par l'enfant lui-même et permet de rassurer, sécuriser, adoucir les séparations aussi bien pour l'enfant que pour les parents : c'est un lien, un repère.

Il est le refuge préférentiel pour soulager l'enfant. Grâce à lui, le lien avec la famille n'est pas rompu, l'enfant sent la présence de sa mère à travers cet objet.

Il rassure l'enfant qui sait l'abandonner en temps utile et pourra le retrouver en cas de besoin.

Le chercher ou le ranger pour l'enfant plus grand est un rituel qui permet, tout au long de la journée d'adoucir les petits coups de cafard, les chagrins. Il relie l'enfant à la « maison », il pérennise le lien avec papa et maman.

Partant de ces connaissances, l'équipe d'encadrement laissera le doudou de l'enfant toujours à sa disposition. Ce n'est pas à l'adulte de décider quand l'enfant en a besoin. L'équipe accompagnera les parents dans cette prise de conscience.

Pour les enfants qui n'en n'ont pas, il faut trouver un moyen de gérer la situation : câlins, prises dans les bras, caresser les cheveux, lui parler doucement...

❖ **Les rituels**

Fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les divers moments de la journée.
Chaque moment commence par un rituel.

Ceux-ci ponctuent les :

- Temps d'échanges le matin avant de proposer des ateliers
- Temps des comptines et chansons, le lavage des mains avant le repas
- Temps calmes d'histoire, de chansons avant le goûter

III. La place et le rôle de chacun dans l'accueil collectif

❖ **La place de l'enfant**

L'enfant va découvrir un nouvel environnement, de nouvelles personnes, un autre fonctionnement. Petit à petit, il va s'adapter à cet espace, trouver des repères et créer des liens. Dans ce nouveau monde à portée de main, l'enfant acquerra le respect de l'autre, le libre choix, le droit de s'exprimer, le partage et l'envie d'enrichir ses connaissances et son entourage.

Malgré la notion de groupe, l'enfant pourra s'isoler, aura le droit de ne pas faire, de ne pas entrer dans le moule, d'exister pour lui-même.

Pour nous, chaque enfant est unique dans un lieu d'accueil collectif.

❖ **Les règles et limites posées aux enfants**

Un professionnel, du fait de sa formation, de son expérience, de sa personnalité qui sont différentes les uns des autres, est amené à poser des actes éducatifs qui peuvent différer d'un autre professionnel. C'est pourquoi il est important de travailler en s'appuyant sur un projet éducatif et un projet pédagogique afin de tendre vers une pratique cohérente. C'est au cours des différentes réunions d'équipe que seront mises en place les limites qui sont des lignes de conduite pour mieux vivre ensemble.

Pour ces mêmes raisons, il est important que l'enfant accueilli au multi-accueil rencontre les mêmes limites et interdits ainsi que les mêmes droits selon l'adulte qui le prend en charge.

❖ **La place des parents**

Les parents sont invités à accompagner et à venir chercher leur enfant dans la structure et à prendre le temps de quitter ou de retrouver leur enfant sans toutefois gêner le personnel dans la surveillance des autres enfants.

Les parents sont cordialement invités à mettre à profit leurs compétences et aptitudes particulières (modelage, peinture, conte, chant, musique, cuisine, jardinage...) pour s'associer à l'équipe pédagogique dans l'organisation d'animations

Ils sont également invités à participer aux différentes fêtes de l'année (carnaval, Noël, et fêtes de fin d'année...) ou à accompagner des sorties.

Les parents ont besoin de savoir ce que fait leur enfant durant leur absence. Les équipes pédagogiques veilleront à prendre du temps pour transmettre de manière professionnelle, oralement ou par écrit, les événements de la journée.

✓ Les transmissions

La personne responsable de l'accueil se rend disponible pour accueillir l'enfant et son parent le matin et pour les accompagner au moment du départ du soir.

Lorsque le référent est absent, une autre personne de l'équipe prend en charge les moments d'accueil et de départ. Ces temps d'échanges individuels sont essentiels pour préserver une certaine continuité entre le milieu familial et la structure d'accueil. C'est l'occasion d'effectuer les transmissions (heure de réveil, heure du petit déjeuner, préconisations des parents...) et pour le départ de raconter la journée de l'enfant.

Cependant, le contenu des transmissions sera à adapter en fonction de l'âge de l'enfant et des demandes des parents.

D'une façon générale, le professionnel fera attention à mettre en évidence les compétences de l'enfant, à tenir un discours positif sur celui-ci lorsque les difficultés sont abordées.

✓ Le livret d'accueil personnalisé de l'enfant peut être proposé

Conserver une trace du passage au multi accueil nous semble être opportun.

Au cœur de ce livret, chaque enfant retrouvera des photos de lui et de ses copains, des anecdotes personnelles, un récit de ce qu'il aura vécu tant au sein de la structure qu'à l'extérieur.

❖ **L'équipe pluridisciplinaire**

Les structures Multi Accueils de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé sont placées sous la responsabilité d'un(e) responsable qui est diplômé(e) de la Petite enfance (éducateur(trice) de jeunes enfants ou infirmier(ère) puériculteur(trice)).

Le (la) responsable assure, entre autres, la gestion pédagogique et administrative.

Les enfants sont encadrés selon les normes suivantes :

- 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas
- 1 adulte pour 8 enfants qui marchent

Outre les spécificités liées à leur formation, chaque membre de l'équipe participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure et est présent auprès des enfants pour leur apporter toute l'attention nécessaire à leur épanouissement.

✓ L'observation

L'observation en tant qu'outil

L'objectif est de repérer comment l'enfant fait ce qu'il fait, plutôt que de savoir ce qu'il ne fait pas encore.

L'observation permet ainsi d'utiliser les compétences de l'enfant et de ne pas les court-circuiter.

L'observation constitue un véritable outil de travail et de prévention, elle induit pour l'observateur une nécessaire remise en question et une présence psychique auprès de l'enfant, c'est-à-dire être avec l'enfant dans « l'ici et le présent ».

L'observation en tant que regard bienveillant

L'enfant doit pouvoir puiser dans le regard de l'adulte l'assurance que sa vie est une vie singulière, originale, qui a du sens.

Par ailleurs, l'enfant joue, non pas sous le regard de l'adulte mais dans le regard de l'adulte. Et enfin, le regard de l'adulte est solidaire, complice et bienveillant.

L'observation permet de rester vigilant aux changements et de mieux utiliser les compétences de l'enfant donc de stimuler son autonomie.

Observer signifie découvrir et respecter l'enfant, lui faire confiance, reconnaître ses intentions derrière ses entreprises et le laisser libre de les mener à son rythme.

L'observation a valeur d'écoute.

✓ La constitution pédagogique des équipes d'encadrement

Tout le personnel du multi accueil est tenu à la discrétion professionnelle. Il est invité à être discret, tolérant, à s'abstenir de juger et à développer un esprit d'équipe.

Aucun commentaire concernant un membre de l'équipe, un enfant ou un parent ne devra être prononcé en présence des enfants ou des parents.

▪ L'infirmière / puéricultrice

Dans un multi accueil, la puéricultrice supervise l'ensemble du fonctionnement de la structure. Elle veille à la sécurité, au confort des enfants accueillis et à la conformité des locaux. Elle est garante du projet pédagogique développé par l'équipe. Elle veille au bon développement de l'enfant et est l'interlocutrice privilégiée auprès des parents. La préoccupation première des puéricultrices reste la santé, le bien-être et l'équilibre de l'enfant.

▪ Les éducateurs(trices) de Jeunes enfants (EJE)

L'éducateur(trice) de jeunes enfants a pour mission de susciter l'éveil du jeune enfant, de favoriser son développement et son épanouissement. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage de la vie sociale. L'éducateur de jeunes enfants conduit à l'action éducative et en assure la cohérence avec l'équipe de professionnels. Il accompagne l'enfant dans vie quotidienne et dans ses apprentissages.

▪ Les auxiliaires de puériculture

L'auxiliaire de puériculture, dispense des soins d'hygiène et de confort pour préserver le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

En complémentarité avec l'éducateur de jeunes enfants, l'auxiliaire propose et/ou participe aux activités qui favoriseront l'éveil et l'épanouissement des enfants (soins, changes, repas, jeux,...)

▪ Les titulaires du CAP petite enfance et les Animateurs(trices)

Ils travaillent avec les éducateurs de jeunes enfants à la mise en place des activités d'éveil. Ils participent à la mise en place des règles de sécurité, de bien être et d'hygiène auprès des enfants.

▪ Les agents de service

L'équipe technique est constituée d'une ou plusieurs personnes chargées d'attributions polyvalentes dont dépendent le fonctionnement régulier et l'hygiène générale de la crèche. Elle est indispensable à la santé et à la sécurité des jeunes enfants et du personnel.

❖ Le (la) responsable de la structure

La responsable a pour fonction d'assurer :

- La cohérence éducative de l'équipe d'encadrement,
- La responsabilité globale et l'organisation de la structure dont le planning du personnel qui est mis à sa disposition par l'employeur,
- L'inscription et les admissions des enfants, tient à jour les registres de présence, les dossiers des enfants,
- Le suivi, le bien être et le développement psychomoteur et psychoaffectif des enfants (vaccinations, développement staturo-pondéral, psychomoteur et social, ...),
- La relation aux familles, aux gestionnaires et aux organismes partenaires,
- Le calcul des participations financières des familles,
- La gestion de la commande des repas et des produits alimentaires,
- L'achat et la gestion du matériel, fournitures, dans le cadre de l'enveloppe pédagogique allouée à chaque structure.

En cas d'absence, la responsable de structure donnera les consignes nécessaires à un référent de l'équipe, officiellement désigné, qui assurera la continuité de la fonction de direction.

❖ La coordination sanitaire

La coordinatrice sanitaire est une professionnelle de la santé titulaire d'un diplôme d'Etat qui possède une expérience préalable en structure d'accueil. Elle exerce ses fonctions au sein des trois multi accueils de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé en fonction de la législation en vigueur et des besoins des structures.

Elle travaille avec les équipes sur les protocoles d'hygiène et de sécurité et est garante de leurs applications. Elle est également garante de la mission de santé dans les trois établissements.

Elle est garante du suivi médical des enfants : gère les visites du médecin, vérifie les dossiers des enfants, veille à l'application des traitements, des régimes.

Elle identifie les besoins des enfants et tient compte de leurs modifications ; elle cerne la personnalité de chaque enfant qui est confié à la structure et partage, dans les limites autorisées par le respect du secret médical ou de la discrétion professionnelle, avec ses collègues et sa hiérarchie ; ses observations, ses réflexions, ses propositions afin d'enrichir la connaissance mutuelle des enfants et l'évolution du projet. Elle est à l'écoute et attentive aux signes pouvant témoigner de l'éventuel mal être de l'enfant.

Elle veille à l'équilibre alimentaire, à l'hygiène corporelle, au respect des rythmes (sommeil, alimentation, mise en place de certains apprentissages...) et des besoins de l'enfant, en lien avec l'équipe et sa responsable.

Elle établit avec la responsable de la structure une relation professionnelle avec les familles à travers des échanges, afin de les écouter, de les informer, de les conseiller, de les rassurer, de les connaître.

Elle est la référente médicale auprès des familles : elle donne des conseils dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'alimentation, du développement et du sommeil...

Elle est la responsable sanitaire de l'accueil d'un enfant atteint d'un problème de santé, (handicap, maladie...)

❖ **Le médecin pédiatre**

Le médecin pédiatre intervient dans les multi accueils selon le décret n°2010-613 du 7 juin 2012.

Il assure une surveillance médicale au sein de la crèche de façon essentiellement préventive.

Sur demande de la coordinatrice sanitaire et/ou de la responsable de structure, il peut effectuer des visites d'admissions en présence des parents ou avec leur accord.

Au cours de cette visite, il veillera à ce que l'enfant ait bien reçu les vaccinations obligatoires.

Lors de ses visites, il s'assure également du bon développement psychomoteur et staturo-pondéral de l'enfant.

Il rencontre régulièrement le ou la responsable de la structure et la coordinatrice sanitaire afin de s'assurer de la bonne adaptation de l'enfant dans son milieu d'accueil.

A la demande de la responsable de structure et la coordinatrice sanitaire, il donne les consignes à prendre en cas de maladie épidémique ou situation dangereuse pour la santé des enfants accueillis.

Il valide les protocoles d'urgences et informe le personnel sur les conduites à tenir.

Le Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels : Un lieu d'information et de vie

Pour centraliser, harmoniser et optimiser l'accueil des enfants, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé ont décidé de créer un relais.

Il permet de décloisonner les modes de garde et d'aider les familles à mieux faire leur choix en les sensibilisant sur les différents services présents sur le territoire.

Le relais a pour mission de créer un environnement favorable à l'accueil des enfants à domicile. Il assure différentes missions et services auprès des assistants maternels, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Le Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeuuillé couvre les seize communes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé.

En complément et en appui aux réseaux et services existants, il participe au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations. Grâce à son rôle de conseil, il permet de garantir les droits des familles et des assistants maternels. Chacun y trouve une information actualisée sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer, la manière de rédiger un contrat de travail, un bulletin de salaire, les démarches à mener auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de PAJE Emploi.

Pour faciliter la vie des familles, le relais aide les parents à envisager l'accueil de leur enfant soit :

- au domicile d'un assistant maternel,
- dans un Multi- Accueil,
- par une garde à domicile.

Il permet de mieux identifier leurs besoins et de les orienter vers les professionnels ou la structure la plus adaptée. Il favorise la mise en contact des parents de l'enfant avec le mode de garde choisi.

Situé dans les locaux de la Communauté de Communes, le relais assistants maternels propose des permanences d'accueil et organise des réunions.

Il permet l'échange d'informations, articles, plaquettes, documentation.

Par l'information qu'il apporte, il contribue fortement à promouvoir la formation continue des assistants maternels.

Créé pour aider les assistants maternels dans l'exercice de leur profession, le relais les rassemble en réseau autour d'une équipe qui en assure l'accueil et l'animation. Ainsi les assistants maternels peuvent s'y informer, se rencontrer, rompre leur isolement et construire leur identité professionnelle.

Dans le même but, il doit permettre d'entrer en contact avec les nourrices non agréées pour les informer de leurs obligations au regard de la loi et des avantages liés au statut «d'assistant maternel».

Lorsque le responsable reçoit des parents et des assistants maternels il répond aux besoins des familles en matière d'accueil, il agit dans le respect des règles d'éthique, de discrétion : il encourage, reconnaît et soutient la fonction parentale, il accompagne les familles et les enfants dans les processus de séparation et d'individualisation et par conséquent contribue à une démarche précoce de prévention autour des liens d'attachement. Enfin, il aide les familles à élaborer des solutions adaptées en cas de difficulté. Il soutient et accompagne les assistants maternels, il recentre sur l'enfant et son bien-être et les reconnaît comme de véritables professionnels de la petite enfance.

I. Les missions du Relais Assistants Maternels

Le RAM est un service gratuit, ouvert à tous. Il informe et oriente les personnes. Il accomplit ses missions dans un esprit de neutralité.

Ces missions sont définies par la circulaire **CNAF « 2011-2020 »**

Ses principales missions d'information :

❖ En direction des familles :

- Donner des informations objectives sur l'ensemble des modes d'accueil, individuels ou collectifs.
- C'est un lieu d'échange d'écoute et de rencontre pour les parents, les enfants et les professionnels de la petite enfance.

❖ En direction des professionnels :

- Amélioration qualitative de l'accueil
- Augmentation de l'attractivité du métier d'Assistant Maternel
- Amélioration de la professionnalisation de l'accueil à domicile

Les Relais d'Assistants Maternels offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Pour se faire, il s'appuie sur l'organisation :

- De temps collectifs, réunions à thèmes, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents,
- D'activités d'éveils
- D'actions favorisant le départ en formation continue

A travers ces 2 grandes missions, le Relais Assistants Maternels participe à l'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

II. L'impact de ces missions vis-à-vis des Assistants Maternels, des enfants et des parents.

En direction des Assistants maternels, des enfants et des parents, il se décline de la façon suivante :

❖ Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément :

- Mettre en relation l'offre et la demande
- Aider les parents et les assistants maternels dans leurs démarches d'employeurs et d'employés
- Rassurer les parents et les assistants maternels sur leurs compétences éducatives
- Gérer la cohésion éducative assistant maternel/parent
- Apporter un soutien aux familles

❖ Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux :

Les ateliers d'éveil précisés dans le Projet Pédagogique, les formations, les actions qui y sont proposées ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement de l'enfant et le développement de ses facultés d'adaptation dans un cadre sécurisé et adapté.

❖ Animer un lieu où l'enfant reste au cœur du projet :

- Définir le projet pédagogique en fonction du développement et des besoins des enfants
- Veiller au développement global de l'enfant
- Assurer un travail de prévention

❖ **Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel :**

- Ecriture du Projet pédagogique en lien avec les Assistants Maternelles,
- Professionnalisation des assistants maternels,
- Lien avec les parents,
- Démarches de prévention.

❖ **Action envers les personnes non agréées qui accueillent des enfants**

Lutter contre le « travail illégal » et promouvoir l'agrément en informant des risques encourus de travailler dans l'illégalité et en aidant à la rédaction des démarches administratives.

III. Les principes d'action du Relais Assistants Maternels du Pays de Ribeauvillé

Ses valeurs, outre celles définies dans le projet éducatif, sont les suivantes :

- Le respect de la personne
- La discrétion
- La neutralité
- L'intégrité

Ses principes d'actions pour les enfants

- La place de l'enfant au cœur des projets, favoriser le développement et l'éveil de l'enfant
- Veiller à la sécurité et au bien-être de l'enfant
- Améliorer la qualité de l'accueil au domicile des assistants maternels
- Faire reconnaître les assistants maternels comme de véritables professionnels de la petite enfance

Ses principes d'actions pour les parents :

- Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales
- Impliquer les parents dans les projets du Relais
- Faciliter la communication entre les parents et les assistants maternels
- Aider les parents dans leurs démarches d'employeurs
- Ne pas porter de jugements
- Faire preuve de discrétion
- Avoir une attitude neutre

Ses principes d'actions pour les Assistants Maternels sont :

- Les amener à avoir une démarche de professionnels de la petite enfance (se questionner sur leurs pratiques, sur la place de l'enfant, se former).
- Les accompagner dans leurs fonctions, être une personne ressource.
- Les aider à prendre en charge l'enfant et sa famille.
- Faire preuve de discrétion.
- Avoir une attitude neutre.
- Ne pas porter de jugement.

Afin de répondre aux missions du Relais Assistants Maternels, le responsable de cette structure est formé aux textes de loi, à la convention collective, aux statuts, aux droits du travail liés aux assistants maternels et met en place :

- Un projet d'orientation et un projet pédagogique,
- Des permanences : pour recevoir les parents et les assistants maternels avec un accueil personnalisé et convivial,
- Un fichier d'assistants maternels et des places disponibles,
- Des temps de rencontres assistants maternels/enfants et parents, assistants maternels, assistants maternels et parents : ateliers d'éveil, soirées d'information et de formation,
- Un planning de rencontres mensuelles,
- Une documentation consultable ou à emprunter,
- De la communication sur l'existence du Relais et sur ses actions,
- Des bilans et des évaluations,
- Un annuaire de personnes référentes pour les institutions départementales et autres, afin de renvoyer des questions ou des problématiques si nécessaire.
- Des outils (administratifs, protocolaires etc...).

❖ **Les projets complémentaires du Relais**

Ces projets ont pour but d'inscrire le relais dans une démarche de partenariat avec les structures petites enfance du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes mais également avec les associations familiales locales.

❖ **L'accueil Bout'chou :**

L'accueil « Bout'chou » propose un Accueil de Loisirs à une quinzaine d'enfants entrant à l'école maternelle en septembre pour se familiariser et se préparer en douceur à la vie en collectivité.

Cet accueil de loisirs a pour objectif de permettre à chaque enfant de vivre pleinement des vacances épanouissantes, en répondant à ses différents besoins.

Son but est aussi de favoriser l'autonomie de l'enfant, en l'aidant à prendre des initiatives, à s'exprimer. Le professionnel est alors présent pour aider l'enfant à découvrir et à se familiariser en douceur à la vie en groupe, à s'intégrer et à respecter son environnement. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.

Chaque enfant a des rythmes qui lui sont propres. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes.

C'est au centre de s'adapter à chaque enfant, tout en tenant compte des règles de vie en collectivité et non l'inverse.

L'intérêt d'inscrire le RAM dans ce type de projet :

Pour les enfants, Bout'chou s'inscrit comme une action passerelle entre un mode d'accueil, collectif, familial ou assistant maternel. C'est pourquoi le personnel choisi pour encadrer les enfants travaille habituellement en Multi-accueil, en Accueils de loisirs et au RAM.

Il permet de faire un lien entre ces trois structures et de les inscrire dans un projet commun.

❖ Le réseau REAAP :

Le groupe REAAP « Ribeauvillé – Kaysersberg » est né de la volonté de mettre en lumière l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, et de créer une dynamique locale répondant aux besoins spécifiques de chacun.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du « Soutien à la parentalité » impulsé par les pouvoirs publics, en mars 1999.

Objectifs du Réseau :

A partir des besoins des parents, être un lieu de ressource, de soutien à la réalisation de projets dans le cadre de l'éducation des enfants.

- Organisation de conférences et de demi-journées de réflexion : *être parent aujourd'hui, l'adolescence, l'autorité...*
- Création d'une dynamique de rencontres pour les parents (café des parents, lieux de rencontres parents et enfants)

L'intérêt d'inscrire le RAM dans ce type de projet :

Participer au groupe « mille et une vies de parents » permet au Relais de travailler en partenariat avec les institutions, les acteurs sociaux et associatifs locaux dans le but de positionner les actions menées dans un contexte de promotion de la famille, qui est le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission des valeurs et des repères.

Le relais inscrit les projets et les interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux politiques de l'enfance et participe à l'action sociale territorialisée ainsi qu'à la synergie des compétences des différents acteurs.

❖ Les partenaires du Relais Assistants Maternels :

➤ Le Réseau des Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin :

Le relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé est inscrit au réseau des Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin.

Le réseau regroupe toutes les animatrices des RAM du Département. Il génère une dynamique favorisant réflexion, échange, partage, entraide, lors des rencontres, des temps de formation.

Sa finalité :

- Améliorer, développer et fiabiliser les compétences des animatrices dans le respect de leurs missions.
- Participer à l'élaboration de projets nouveaux voire innovants afin de mieux répondre aux besoins de l'accueil à domicile du jeune enfant.

La mise en réseau des Relais est indispensable. En effet, le réseau accompagne les Relais Assistants Maternels dans l'exercice de leurs missions, dynamise leurs pratiques et leurs questionnements.

La convention collective ainsi que les statuts ont établi un cadre pour la profession d'assistants maternels, mais de nombreuses interprétations peuvent en être faites, le réseau des Relais Assistants Maternels est un soutien précieux pour les animatrices de relais car il permet d'harmoniser et d'échanger leurs pratiques, mais aussi d'avoir des personnes ressources bien identifiées.

La prise en charge de
l'enfant scolarisé de
3 à 12 ans

JOUER ... POUR GRANDIR

Les Accueils de Loisirs

Un Accueil de Loisirs : Définition et enjeux

En dehors du respect de ses orientations politiques, la Communauté de Communes veut permettre à l'accueil périscolaire et de loisirs de ne pas devenir un simple pourvoyeur de services mais d'être un lieu vivant où les parents, les enfants et les jeunes participent pleinement à la vie de la structure.

Selon le Conseil de Communauté, « le service enfance-jeunesse a pour mission d'accompagner les parents dans la recherche de solutions de garde pour leurs enfants, de réfléchir avec eux sur leurs besoins et de leur proposer divers modes de garde ».

Pour la Communauté de Communes, la mise en place d'un Accueil de Loisirs de qualité ne peut se concevoir sans une identification des enjeux présentés ci-dessous afin de permettre la mise en place d'une véritable cohérence éducative.

❖ Enjeux de territoires :

- Un accueil périscolaire est un service aux familles, il répond à la prise en compte d'un territoire et de ses réalités.
- Il contribue au développement de la vie locale, renforce le lien social, améliore la qualité de vie, peut créer des emplois de proximité.
- Il peut être pour l'école un élément favorable à sa pérennité, notamment en milieu rural

En cela le développement d'un accueil périscolaire de qualité contribue à l'attractivité d'un territoire, à son aménagement et à son développement.

❖ Enjeux sociaux :

- L'accueil périscolaire répond à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles et généré par les modes de vie actuels. Il facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Il peut permettre, en diminuant pour les familles certaines contraintes, un meilleur accès à l'emploi.
- L'accueil périscolaire est un espace qui favorise la mixité sociale, il est également une réponse possible aux formes « d'inoccupation » des enfants dans les temps périscolaires et peut ainsi limiter les interrogations et inquiétudes des familles.

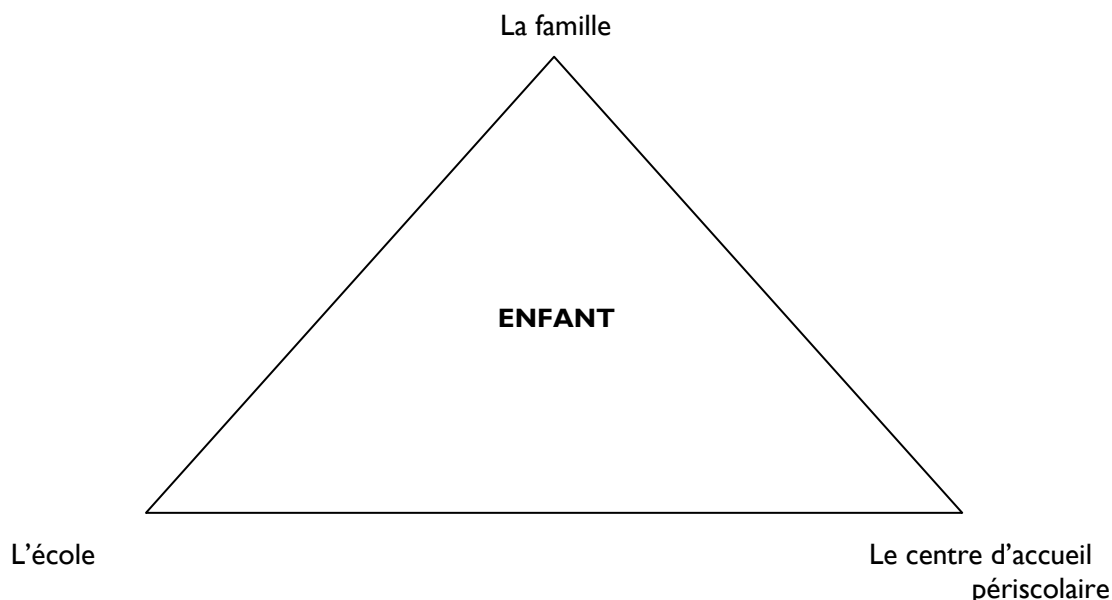
❖ Enjeux éducatifs :

- Les lieux collectifs d'accueil périscolaire contribuent à l'apprentissage de la vie sociale, à l'épanouissement de la personnalité et à l'autonomie de l'enfant ou du jeune.
- Les temps d'accueil périscolaire sont de courte durée et touchent un grand nombre d'enfants, en particulier à midi.
- Il importe que ces particularités soient prises en compte dans le respect de leurs rythmes et en cohérence avec les autres temps (école, famille, temps de loisirs)
- Il importe que ce temps d'accueil ne soit pas restrictif dans son fonctionnement et offre un accès au plus grand nombre.

L'accueil périscolaire possède ainsi une réelle fonction éducative, de découvertes et de loisirs.

Au regard de la spécificité des accueils de loisirs périscolaires proposés sur le territoire de la Communauté de Communes, il convient de miser sur une complémentarité des différents moments et de ne pas les considérer comme un empilage où les différentes périodes de prises en charges éducatives se succéderaient sans lien les unes avec les autres. L'accueil de loisirs doit relever d'un projet éducatif tenant compte des contraintes des différents acteurs que sont les accueils périscolaires, l'école, les familles.

L'enfant est au centre de cette relation.



L'accueil de loisirs périscolaire est une passerelle entre les temps extrascolaires des enfants, l'école et les familles.

Les Accueils de Loisirs sur le territoire :

Ils fonctionnent tous les jours scolaires le midi pour la restauration et le soir dans les communes de :

Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Illhaeusern, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, St Hippolyte (jusqu'au 31/12/2015), **Rodern** (en remplacement de St Hippolyte à partir du 1^{er} janvier 2016), **Thannenkirch**.

Ils fonctionnent selon un calendrier remis aux familles lors de l'inscription ou en début d'année scolaire.

Lors des vacances scolaires, ils fonctionnent en regroupements, une possibilité d'accueil reste toujours offerte sur le territoire en fonction des places disponibles.

Toutes nos structures d'accueil sont fermées durant la période entre Noël et Nouvel An.

Le besoin de garde des parents reste un des facteurs essentiels à l'inscription des enfants et des jeunes dans la structure. Néanmoins, l'accueil périscolaire se veut être un lieu qui

permette le plein épanouissement des enfants et/ou des jeunes. Les équipes en place souhaitent mettre en avant les besoins individuels de chacun.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire prévoit un accueil différencié et adapté à chacun pour permettre une meilleure intégration. Lors des inscriptions, le personnel prendra le temps d'expliquer le fonctionnement et de faire visiter les locaux. Un échange avec les parents sur les habitudes et le rythme de l'enfant permettra de mieux le cerner et de détecter les éventuelles difficultés d'adaptation que celui-ci pourrait rencontrer.

Pour les plus jeunes, l'inscription en périscolaire correspond à leur entrée en maternelle et peut également être l'occasion de la première séparation avec les parents.

Dans cette situation particulière, il nous paraît important de proposer un temps d'adaptation en présence du parent. Ce temps pourrait avoir lieu à un moment où d'autres enfants sont présents pour permettre à l'enfant de voir la structure en fonctionnement. Cette rencontre ne doit pas perturber le fonctionnement global de la structure, il appartiendra au personnel de continuer les animations tout en essayant d'y inclure le petit nouveau si celui-ci le désire. La durée de cette adaptation se fera en fonction de l'enfant et de ses besoins.

Pour assurer une plus grande sécurité affective aux enfants, les structures mettent en place des personnes de référence qui suivent plus précisément une certaine tranche d'âge et non un enfant en particulier.

Ce fonctionnement permet aux enfants et aux parents d'avoir des repères et un meilleur accompagnement. Cette démarche est également importante pour les instituteurs qui connaissent les personnes qui viennent chercher les enfants dans les classes.

I. L'accueil de loisirs périscolaire

❖ L'accueil du midi

Il appartient à chaque équipe de mettre en place le fonctionnement le mieux adapté qui tienne compte de l'enfant, des locaux et du personnel présent.

Par conséquent, les enfants sont recherchés par l'équipe dans chaque école. Le temps de midi doit être un temps de ressourcement et de convivialité où chacun peut se restaurer dans les meilleures conditions.

Le repas est un moment où l'on peut aborder l'apprentissage de l'hygiène, la découverte des saveurs, le respect de la nourriture, le partage et acquérir progressivement une plus grande autonomie tout en respectant les règles de vie en groupe.

Dans ce cadre, l'enfant sera amené à découvrir de nouvelles saveurs. Le professionnel lui proposera d'y goûter, mais si l'enfant refuse, sa décision sera acceptée et cette offre lui sera renouvelée une autre fois. De la même façon, aucun adulte ne forcera un enfant à finir son assiette.

Une fois le repas terminé, l'équipe d'animation a le souci de proposer soit des activités variées, soit une animation plus calme, seul ou en groupe, en fonction des demandes. La priorité restant le retour en classe dans les meilleures conditions.

La composition des menus :

Le traiteur livrant les repas adapte les menus qui répondent aux attentes et aux besoins des enfants tout en respectant les règles diététiques et en favorisant la découverte de nouvelles saveurs.

Les menus respectant la réglementation en vigueur sont mis en place par le traiteur en collaboration avec une diététicienne.

❖ L'accueil du soir

Cet accueil complète celui du midi puisqu'il permet de faire la transition entre l'école et la maison : c'est le temps du choix des activités.

Les activités périscolaires ne doivent pas être synonymes d'acquisitions de type scolaire. S'il est souhaitable qu'elles s'articulent autour du temps scolaire, il convient de garder à l'esprit, d'une part, que la journée de classe est terminée, et, d'autre part, que l'enfant peut être fatigué et qu'il est nécessaire d'équilibrer au mieux sa journée. La nature des activités proposées doit répondre à cette fonction d'équilibre.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a allongé ce temps d'accueil. L'équipe sera vigilante à l'état de fatigue des enfants et proposera les activités en conséquence. Les enfants pourront bricoler, lire, dessiner, peindre, se défouler, jouer...

Ils peuvent aussi participer aux différentes activités sportives et culturelles mises en place par les animateurs.

Composition des goûters :

Les goûters sont également livrés par notre traiteur et leur composition est effectuée en respectant les règles diététiques et tiennent compte de la composition des repas du midi.

Notre coordinatrice sanitaire participe également à l'élaboration de ceux-ci.

✓ L'accompagnement scolaire

L'accueil périscolaire n'a pas vocation à se substituer aux parents et à l'école pour la prise en charge des devoirs. Les équipes ne peuvent pas se porter garantes des devoirs faits.

Les parents doivent rester les référents de la scolarité de leurs enfants.

Dans la mesure du possible et en fonction de l'aménagement de chaque structure, une salle spécifique sera mise à disposition de ceux qui le souhaitent, permettant ainsi d'offrir les meilleures conditions de travail.

Ce temps ne doit en aucun cas prendre l'ascendant sur les loisirs des autres enfants.

Par conséquent il ne nous paraît pas souhaitable de proposer cette aide tous les jours mais uniquement les veilles des jours de classe et en soirées (lundis, mardis et jeudis soirs).

II. L'accueil de loisirs extrascolaire :

Grâce à un fonctionnement plus souple et un rythme moins morcelé, les animateurs peuvent faire bénéficier les enfants d'une qualité d'accueil plus détendue et conviviale.

Pour proposer un accueil différencié selon l'âge et des activités qui correspondent au plus près aux attentes, des regroupements par site sont effectués.

Les équipes privilégient la construction et la mise en place des projets d'activités pour et avec les enfants et les jeunes.

Il s'agit pour ces derniers et d'accéder à des animations variées, de côtoyer d'autres enfants et animateurs et de se faire de nouveaux copains, de profiter de ce temps de vacances tout simplement.

Cette organisation permet aux animateurs, de travailler avec des équipes constituées différemment que le reste de l'année. Ainsi chacun pourra monter des projets qui tiennent compte des compétences et des motivations de chacun.

❖ **Les mercredis et petites vacances :**

Durant les mercredis, les centres de Bennwihr, Bergheim, Ostheim, Ribeauvillé 3/6 ans et Ribeauvillé 6/12 ans, sont ouverts et proposent un mode d'accueil et des activités précisées dans le projet pédagogique annuel de chaque centre.

Durant les petites vacances scolaires, les centres de Bennwihr, Ribeauvillé 3/6 ans et Ribeauvillé 6/12 ans offrent un accueil aux enfants. Chaque équipe propose un projet pédagogique adapté à la tranche d'âge, aux lieux d'accueils et aux saisons.

❖ **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant la période estivale :**

Pendant les vacances d'été, dans le cadre des accueils de loisirs, les enfants bénéficient d'un programme d'activités spécifiques adapté à leur tranche d'âge.

- 3-6 ans
- 6-9 ans ou 6/12 ans
- 10-14 ans

Les structures de Ribeauvillé sont ouvertes tout l'été pour accueillir les enfants de 3 à 14 ans et la structure de Bennwihr accueillera les enfants (de 3 à 11 ans) durant le mois de juillet.

Lors de cette période, la prise en compte de la motivation des enfants, la notion de plaisir, de choix et d'adhésion volontaire est incontournable. Il ne s'agit en effet, pas de faire de l'activité une obligation mais de permettre à l'enfant ou au jeune de vivre un temps de découverte ludique qui tienne compte de ses aspirations du moment.

Il appartiendra aux animateurs de trouver d'une part, les moyens permettant d'aller jusqu'au bout de l'activité proposée afin d'éviter l'activisme et le papillonnage (aller d'une activité à l'autre sans objectif), et d'autre part, de tenir compte de l'imaginaire des participants : ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer pleinement et ajouter leur touche de fantaisie personnelle.

Dans les situations plus difficiles, les animateurs privilégieront le dialogue et la discussion afin de trouver un consensus avec les participants qui puisse satisfaire tout le monde.

L'enthousiasme des uns et des autres permettra de finaliser des projets et de créer une réelle dynamique de vie de groupe, il sera intensifié par des animateurs qui sauront initier de nouveaux projets pour et avec les vacanciers.

Un bilan est réalisé après chaque période de vacances avec les coordinateurs du service enfance afin d'améliorer le fonctionnement et répondre au mieux à l'évolution des demandes et des besoins des usagers et des familles.

❖ **Les activités de découvertes**

Chaque semaine, durant toutes les vacances, des cycles d'animations sportives, créatives ou culturelles sont proposés aux enfants et aux jeunes âgés de 4 à 17 ans.

Ceux-ci sont ouverts à tous les enfants et les jeunes, quel que soit le niveau de pratique.

Ils sont encadrés par un personnel compétent et des professionnels diplômés.

❖ **Les séjours courts**

Plusieurs séjours courts avec des projets pédagogiques spécifiques viennent compléter le tableau des animations proposées aux enfants et aux jeunes de 4 à 14 ans de la Communauté des Communes.

Leur encadrement est assuré par du personnel sensible au bon déroulement des vacances, complété de personnel qualifié quand cela est nécessaire (camp sportif par exemple). Ils ont lieu dans des centres habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Ces déplacements donnent l'occasion aux vacanciers de découvrir un nouvel environnement, de se confronter à d'autres réalités et de vivre en collectivité sur une période plus longue.

Pour certains, ce départ correspond aux seules vacances et dépaysement qu'ils connaîtront, pour d'autres, c'est la première séparation avec les parents.

Il nous paraît important que ces vacances soient un choix pour l'enfant ou le jeune et qu'il sache en connaissance de cause ce qui l'attend. A cet effet, un temps de rencontre et d'explications du projet est prévu avant chaque départ pour faire émerger les questions et répondre aux inquiétudes que cette situation peut entraîner chez les participants ou leurs parents.

Au retour du séjour, un bilan peut être proposé pour les parents avec leur enfant (rencontre, expositions, photos souvenirs, ...)

❖ **Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires :**

Compte tenu de la compétence enfance jeunesse exercée par la communauté de communes, l'ensemble des conseils municipaux des communes du territoire ont sollicité la Communauté de Communes pour l'élaboration du *Projet Educatif Du Territoire*.

Ce document élaboré avec l'ensemble des partenaires (Education Nationale, Communes, Communauté de Communes, Conseils d'écoles) détermine l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Le PEDT dans son intégralité est consultable et les principaux points défendus et attendus sont les suivants :

✓ Des objectifs éducatifs partagés par les partenaires :

- Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif dans le respect de son rythme de vie
- Intégrer les familles dans la démarche de réussite éducative
- Assurer un environnement propice à la réussite éducative et affirmer le rôle éducatif de chacun des partenaires
- Contribuer au développement du jeune enfant
- Favoriser l'Intégration sociale des jeunes par l'accès aux loisirs

✓ Les effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- La participation des enfants : des enfants épanouis dans leur école et insérés dans leur commune.
- L'adhésion des parents : des familles confiantes dans cette démarche éducative
- La mobilisation des agents : des agents mobilisés par le projet de réussite éducative
- La collaboration des partenaires : des partenaires institutionnels et associatifs, disponibles et engagés dans le Projet Educatif du Territoire.

Afin d'assurer une cohérence des objectifs des TAP, une charte des intervenants dans le cadre de ces activités est proposée à chaque intervenant extérieur.

✓ Les choix des élus de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place des TAP:

- Recours aux associations
- Mise en place de cycles d'activités
- Durée de 3 heures d'activités cumulées
- Pas d'obligation de participation pour les enfants
- Pas de desserrement du taux d'encadrement pour maintenir une qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants.

L'objectif est d'offrir à tous les enfants du territoire un service équitable. Ce seront des activités ouvertes à tous publics ne demandant aucun prérequis.

Une rotation des intervenants dans les différentes structures est proposée par cycles.

✓ Les activités proposées dans le cadre des T.A.P.

L'objectif principal est de proposer un éventail aussi large que possible dans le domaine sportif et/ou culturel pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire en partenariat avec les associations de la Communauté des Communes du Pays de Ribeaupillé et des communes avoisinantes ou toute autre personne souhaitant proposer ses compétences dans le cadre des TAP.

Ces activités sont proposées dans chaque accueil périscolaire ou dans des locaux proches, par cycles, tenant compte du calendrier des vacances scolaires.

Les TAP proposeront la mise en place d'ateliers simples permettant l'épanouissement de l'enfant.

✓ Pour les enfants scolarisés en maternelle :

Une prise en compte spécifique dans le cadre des Temps d'Activités Complémentaires en :

- respectant une alternance équilibrée entre les temps d'activités et les temps calmes et de repos des enfants
- aidant les enfants à se repérer dans les différents lieux et à identifier ses référents
- assurant une réelle transition entre le scolaire et le périscolaire
- adaptant les activités aux besoins des jeunes enfants

III . La notion d'activité

Dans les structures, l'accent est mis sur les animations dans le cadre d'un projet pédagogique et non sur l'activisme (remplir le temps sans objectif construit).

Les animateurs, prendront soin :

- de s'orienter vers des activités ludiques qui favorisent la détente et le plaisir (activités manuelles, musicales...),
- d'adapter les méthodes en privilégiant les approches ludiques,
- d'ajuster les contraintes techniques des activités en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baisse nécessairement en fin de journée,

- d'accommoder les activités proposées au rythme de la semaine (accumulation de fatigue en fin de semaine) et/ou de l'année,
- de permettre à l'enfant d'aller jusqu'au bout de l'activité entamée,
- d'autoriser à « ne rien faire » si l'enfant en manifeste le besoin ou le souhait.

Par ailleurs, l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome s'il le souhaite.

➤ L'importance du jeu chez l'enfant

Le jeu chez l'enfant apparaît aux yeux de tous comme un phénomène naturel... tellement naturel qu'on l'oublie presque.

Le jeu fait grandir les enfants. Il est un pont entre la réalité et leur imaginaire. Tout développement de l'individu passe par des phases de jeu qui correspondent à des apprentissages indispensables de la vie.

C'est un moyen de prendre connaissance avec le monde extérieur et de l'expérimenter. Le joueur exprime ses envies, ses joies, ses craintes et ses peurs. De même, il apprivoise la réalité, expérimente, découvre, rêve, invente, construit et acquiert une maturité.

Ce qui fait le jeu, ce ne sont ni le matériel, ni les règles, mais le comportement des joueurs. Il y a jeu lorsque les gens jouent ! Le jeu est une action volontaire. Il n'est pas possible de forcer un enfant à jouer.

Le jeu est facilement adaptable, il est souvent facile à expliquer et à comprendre, il est sans malice ou tromperie, il est universel et sans frontière, il est... la vie.

Plus l'enfant joue, plus il s'épanouit, plus il grandit et devient un futur petit d'Homme...

Les équipes pédagogiques savent que par le jeu, les enfants apprennent à résoudre des problèmes et à faire appel à leurs forces créatrices.

Fortes de ces connaissances, les équipes pédagogiques prendront soin d'élaborer leurs projets pédagogiques autour des besoins de l'enfant en terme de jeu.

➤ Jouer... pour grandir

Jouer est pour l'enfant âgé de 3 à 12 ans aussi important que le besoin d'amour et de sécurité : c'est indispensable à son développement.

Pour l'enfant, dessiner est un jeu ; donner des formes à la pâte à modeler est un jeu ; construire avec des blocs est un jeu. C'est la recherche du plaisir qui lui fait explorer de nouveaux territoires.

L'observation des enfants permet de constater qu'à chaque âge correspond un type de jeu particulier remplissant une fonction qui assure le développement harmonieux de l'enfant.

Lorsque les équipes d'encadrement interviennent auprès des enfants, il leur est indispensable de connaître les différents jeux qui correspondent aux âges de ceux-ci.

✓ Les différents stades du jeu

Après l'âge de la découverte de son environnement, l'enfant entre, vers 3 ans, dans sa phase d'identification. Il a plus d'habiletés physiques et un grand désir d'imiter les autres ou de faire semblant d'être quelqu'un d'autre. Il joue au papa, à la maman, à la vendeuse, à la maîtresse... il imite, la plupart du temps les adultes qui l'entourent.

Entre 3 et 6 ans, l'enfant fait des progrès spectaculaires et les jeux favorisent son agilité et son imagination. Il manifeste un vif intérêt pour les jeux d'assemblage et d'encastrement. A cet âge, il aime aussi beaucoup les coloriages et les dessins. Les chants et les comptines éveillent son attention, sollicitent son écoute et l'aident à acquérir le langage oral et écrit.

A partir de 6 ans, l'enfant est capable d'aller vers les autres, accède à la prise de conscience et au respect des règles de vie en société.

C'est donc notamment la période des jeux en société qui permettent à l'enfant de se mesurer aux adultes qui l'entourent. C'est aussi la période des jeux de plein air, nombreux et variés, qui constituent un moyen efficace pour montrer son agilité, son adresse et sa force.

De 6 à 12 ans, avec l'école primaire, s'organisent enfin les jeux collectifs. Ceux-ci répondent à des règles traditionnelles qui deviennent de plus en plus complexes à mesure que le groupe s'étend et se structure.

A partir de ces observations, on peut donc identifier certains types de jeux, de 3 à 12 ans :

- Jeux d'imitation,
- Jeux de construction,
- Jeux à règles arbitraires,
- Danses et cérémonies,
- Jeux de prouesse,
- Jeux de compétition,
- Jeux de chance

Ces types suivent, à peu près, la croissance des enfants.

Tout le développement de l'individu passe par des phases de jeu qui correspondent à des apprentissages indispensables de l'existence. Par exemple le droit à l'erreur et à l'expérience de l'échec.

Le jeu est révélateur de la capacité d'adaptation d'une personne et cette capacité sera déterminante pour la construction progressive d'un adulte accompli.

➤ **Le respect des règles**

Sans règle du jeu, le jeu n'existe pas. Avec leurs partenaires qui deviennent également des adversaires, les enfants s'initient à la maîtrise des tendances agressives. Impossible d'y arriver du jour au lendemain. C'est le fruit d'une longue évolution, permettant de comprendre que les règles n'ont pas une signification abstraite, mais qu'elles sont la condition même pour que l'activité se poursuive dans de bonnes conditions. Une leçon de démocratie en quelque sorte. Les règles du jeu peuvent être modifiées à condition que tous les participants soient d'accord...

Discuter longuement des règles avant de jouer ; c'est se perfectionner dans l'art du consensus.

➤ **L'autonomie par le jeu**

Le moment du jeu est un moment privilégié où l'enfant abandonne sa situation « d'enfant » pour entretenir, avec les copains de son âge, des rapports d'égalité, voire de supériorité. Au jeu, il n'a plus à agir par référence aux attentes et aux directives des parents ou des adultes mais il se détermine selon ses propres idées et ses propres lois. Son comportement est déjà autonome : il y prend des décisions, des initiatives et des responsabilités. Qui plus est, il y subit les conséquences de ses choix, de ses actions. L'activité ludique est une mine très riche d'expériences intéressantes. Les échecs subits obligent l'enfant à faire preuve de davantage d'astuce, de combativité. Quant aux victoires, elles le valorisent, renforcent sa confiance en lui et le motivent à l'effort et au dépassement de soi. Il y puise l'amour de la compétition qui est la loi de la vie, car elle lui donne l'occasion de se valoriser. L'enfant fait partie d'une société qui a ses habitudes et ses lois ; il est donc tout à fait indispensable que cette éducation à l'autonomie soit menée parallèlement aux efforts d'intégration sociale.

➤ **La socialisation par le jeu**

Les jeux les plus appropriés à une bonne éducation sociale sont les jeux collectifs car, tout en s'amusant, les jeunes s'obligent à se soumettre à une infinité de contraintes sociales très formatrices, comme obéir au capitaine et à l'arbitre, se conformer aux règles du jeu, s'accorder avec le partenaire pour coordonner les actions, accepter l'implacable verdict de la compétition.

Aussi, en cherchant à inculquer aux enfants un ensemble de valeurs communes, les parents et les équipes d'encadrement favorisent leur intégration sociale et remplissent une véritable mission civilisatrice.

➤ **Attitude et rôle de l'adulte dans le jeu de l'enfant**

Lorsque l'animateur est avec l'enfant, il peut devenir joueur, au même titre que les autres enfants et jouer avec eux : les enfants partagent un moment de plaisir et se mesurent avec l'adulte. Cette présence est également un moyen d'aider les enfants les plus faibles à participer au jeu.

Les enfants peuvent aussi avoir besoin de matériel, mais pas de l'animateur !

L'espace peut être aménagé pour permettre aux enfants de faire certaines activités sans l'adulte. En particulier, les enfants doivent pouvoir accéder facilement à des jouets (voitures, poupées...), à des objets à fort investissement affectif (peluches,...), ou à des jeux extérieurs (ballons, raquettes,...). C'est à l'équipe d'animation d'aménager des espaces, de les maintenir en état (tout en permettant aux enfants de les investir) et d'organiser le rangement et la récupération du matériel.

Rappelons également que l'enfant n'a pas conscience de ses manques, ni de la nécessité de développer ses potentialités ; laisser l'enfant jouer et penser que le jeu est suffisamment éducatif est une erreur car l'enfant, comme l'adulte, se complaît dans ce qu'il sait faire et ne se remet pas facilement en question.

Une éducation véritable ne serait pas faite en l'absence d'effort, de volonté, de recherches et de limites imposées par l'adulte.

➤ Rien dans les mains mais le monde devant soi !

Les animateurs sont souvent surpris de voir avec quelle facilité les enfants peuvent inventer des jeux passionnants avec du matériel on ne peut plus rudimentaire.

Mettre à la disposition des enfants du matériel de récupération a de quoi stimuler leur créativité.

Donnons-leur la possibilité d'imaginer leur vie plutôt que de la robotiser...

Dans les structures périscolaires, les équipes pédagogiques porteront leur préférence sur les jeux de société, de construction ou d'assemblage, sans négliger les bouts de bois, les boîtes en carton et les peluches...

Si l'on veut aider les enfants à devenir des adultes sains, créatifs et bien adaptés socialement, il nous faut reconnaître les qualités propres à l'enfance. Il faut donner aux enfants le temps et l'occasion de réagir à leur milieu et de jouer librement, sans structure.

IV. La place et le rôle de chacun dans l'accueil collectif

❖ La place des enfants

Comme nous l'avons déjà cité, les équipes souhaitent privilégier l'individu, même si elles ne peuvent en aucun cas nier l'aspect collectif de la prise en charge.

Cette prise en charge collective impose de mettre en place un cadre et des limites où chacun a des repères et se sent sécurisé. Il appartiendra à l'équipe de créer ce cadre sécurisant et stimulant pour l'enfant afin de lui permettre d'accéder à une certaine socialisation et à une plus grande autonomie.

❖ La place des parents

L'équipe pédagogique aura à cœur de privilégier la relation individuelle avec les parents. Ces derniers veilleront à préférer les moments de permanence mis en place dans les structures pour parler de leur enfant plutôt que d'intervenir de façon intempestive dans la relation enfant/animateur et/ou lors d'une animation.

Les animateurs privilégieront de finir le jeu ou l'activité avec l'enfant plutôt que d'entamer une discussion longue avec les parents.

Par ailleurs, il nous semble important de privilégier des temps de rencontre collectifs avec les familles deux ou trois fois dans l'année. Ces moments doivent permettre de présenter les différents projets d'accueils, éducatifs et pédagogiques. Ces points d'ancrage au travail des équipes doivent permettre aux parents de bien comprendre les aspects importants d'une prise en charge en collectivité avec des droits et des devoirs pour les uns et les autres.

Ces rencontres peuvent également présenter un aspect convivial durant lequel, des jeux, des spectacles,...peuvent être proposés aux familles.

La mise en place d'un comité de parents dans chaque accueil permettra de faciliter ces temps de rencontre et d'encourager les projets de chaque structure.

Ce comité de parents, ouvert à tous, et dont les représentants participent régulièrement aux réunions de la Commission Enfance Jeunesse, pourra également faciliter la communication entre les parents et la Communauté de Communes et inversement.

❖ La place de l'équipe d'animation par rapport aux familles

L'animateur fait partie intégrante d'une équipe pédagogique. Au « service » de l'enfant, il l'aide à développer ses richesses, à se sentir à l'aise dans une structure différente de la maison et de l'école. Il doit rester disponible et attentif, être capable d'écouter et de mettre l'enfant en confiance.

L'animateur :

- est responsable de l'enfant ou du jeune pour qui il doit :
 - assurer la sécurité physique, morale et affective,
 - organiser les temps d'accueil au quotidien,
 - favoriser l'autonomie,
 - être à l'écoute et permettre l'expression de chacun,
 - aider l'enfant à progresser et à se réaliser.
- est membre actif d'une équipe, il participe à la rédaction du Projet Pédagogique

Il est souvent l'interface entre la famille et l'école. Il n'est pas seulement un adulte qui encadre une activité mais aussi un référent et/ou médiateur entre 2 enfants ou avec son équipe.

Animateur durant la période scolaire, animateur durant les vacances...quelle spécificité ?

Souvent impliqué dans les deux secteurs, l'animateur doit démontrer une capacité d'adaptation en fonction de son intervention. C'est une difficulté supplémentaire du métier dont il faut tenir compte en termes de rythme de travail et de temps de préparation des différents projets.

▪ La spécificité de l'animateur périscolaire durant la période scolaire

Dans la réflexion nous tenons compte :

- du caractère morcelé des accueils (midi, soir) et de la durée (souvent courte).
- de la fréquentation irrégulière,
- de l'âge différent des enfants (de 3 à 12 ans),
- de la gestion du groupe qui varie en fonction du nombre, de l'âge et du temps de présence.

Outre les compétences classiquement attendues d'un animateur (gérer un groupe, une activité, travailler en équipe, etc.), l'animateur périscolaire doit être plus particulièrement attentif:

- au moment de la journée (midi, soir) et aux besoins spécifiques selon les périodes d'accueil
- au travail de partenariat avec les familles
- à la collaboration avec le personnel enseignant
- à la durée de la prise en charge de l'enfant (présence à l'entrée en maternelle jusqu'à la fin du cycle primaire)

❖ La place de l'équipe d'animation dans la relation école/familles

Comme précisé ci-dessus, les animateurs sont des référents pour les parents. A ce titre, il est primordial qu'ils soient disponibles et ouverts au dialogue.

Ils doivent savoir garder suffisamment de recul pour ne pas s'immiscer dans la vie de l'enfant et de sa famille et garder un regard objectif.

Les membres de l'équipe sont en relation directe et presque quotidienne avec le personnel des écoles. Il appartient à chacune des parties de faire en sorte de ne pas utiliser ce contact pour faire transmettre des informations inhérentes au comportement des enfants dans l'un

ou l'autre des lieux mais essentiellement des informations d'ordre pratique (type date de sortie d'école par exemple...).

Dans le cadre du respect et de la confidentialité des paroles qui circulent, il est indispensable de se réserver des lieux et des temps spécifiques pour parler de l'enfant. Ce positionnement professionnel est important et doit être vécu comme une marque de considération pour l'enfant et sa famille. Cette attitude doit également faire prendre conscience aux parents que la disponibilité des professionnels a des limites.

A ce jour la collaboration avec les écoles est bonne sur l'ensemble du territoire, néanmoins, afin de coordonner les différents projets annuels entre les structures et les écoles, il nous paraît important que l'Accueil de Loisirs soit invité au conseil d'école au moins une fois par an (en début ou en fin d'année scolaire) et en fonction de l'ordre du jour.

Ce temps de rencontre devrait permettre aux différents partenaires de mieux se situer dans leur champ d'action respectif, de mieux se connaître et de comprendre le travail de l'autre. Il nous paraît judicieux dans ce cadre de pouvoir échanger sur des pratiques, des compétences et de pouvoir proposer des actions communes : l'objectif principal restant le bien être et le plein épanouissement de l'enfant.

❖ **Le responsable de la structure**

Chaque équipe d'animateurs est sous la responsabilité d'un responsable de structure qui coordonne le fonctionnement du centre et les aide à concrétiser le projet.

Le responsable se doit de veiller au bon déroulement et de faire en sorte que le projet éducatif soit appliqué en permanence.

Il est, pour sa hiérarchie et son employeur, le garant du bon fonctionnement de la structure dont il est responsable auprès de l'organisateur et des institutions. Il doit faire appliquer la réglementation dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs hors du domicile parental et dans le respect des projets.

A l'écoute de l'équipe, il doit être capable de s'adapter aux demandes et de faire en sorte que tous les acteurs s'y retrouvent.

Il profitera des temps de réunion pour échanger sur les problématiques liées au public, aux animations ou à toutes autres situations pour trouver ensemble les réponses les mieux adaptées.

Outre ses fonctions de responsable de structure, sa contribution à la mise en place d'activités est primordiale au soutien des animateurs mais aussi pour créer une dynamique et un esprit d'équipe.

Son rôle de formateur lui permettra d'accompagner l'ensemble de l'équipe mais aussi des stagiaires qui peuvent être accueillis dans la structure.

Seul face à certaines décisions qu'il doit prendre, il ne doit pas oublier d'en informer sa hiérarchie.

La prise en charge
des pré-ados et adolescents
de 12 à 17 ans

La réorganisation du service jeunesse et le départ des deux « animateurs jeunesse » depuis septembre 2006, nous a obligé à cibler nos actions en direction des jeunes de 11 à 16 ans. Les actions maintenues sont directement mises en place et coordonnées par le service administratif Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.

Les activités et actions qui sont maintenues sont les suivantes :

Projets annuels :

- Communication et travail avec les différentes institutions, les partenaires et les associations
- Accompagnement à la formation de jeunes au BAFA et à la formation PSC I
- Activités ponctuelles les mercredis

Projets d'activités durant les vacances scolaires :

Vacances d'été,

- Reconduction de l'accueil de loisirs 10/14 ans
- Reconduction et développement des activités de découvertes 11/17 ans
- Proposition de mini-camps à thèmes sportifs ou culturels
- « Raids aventure » 8/10 et 10/14 ans

**Les modalités d'accueil des enfants atteints d'un
handicap ou d'une maladie chronique dans les
structures**

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique reste en premier lieu un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux, en plus de ses besoins spécifiques, et les mêmes droits que tout autre enfant.

Dans le cadre de nos structures d'accueil, l'organisation et la mobilisation des compétences professionnelles devront être pensées en vue de favoriser l'accueil de tout enfant.

Les enfants s'adaptent à la structure mais le lieu d'accueil doit aussi pouvoir s'adapter aux particularités de chacun, dans la mesure du possible.

L'équipe et la coordinatrice sanitaire travailleront en collaboration avec la famille de l'enfant, le médecin référent de la structure, le médecin de l'enfant si nécessaire afin d'organiser l'accueil. Elle pourra également s'appuyer sur la PMI et rechercher toutes les informations utiles au développement de ses connaissances en matière de handicap ou de la maladie rencontrée.

Avant d'accueillir un enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique, l'équipe pluridisciplinaire prendra connaissance du dossier de l'enfant et définira l'organisation de sa journée d'accueil.

Son accueil répondra ainsi à ses besoins particuliers et sera profitable à lui-même, à sa famille et à l'ensemble du groupe d'enfants.

Comme pour tout autre enfant, le choix du matériel pédagogique sera réfléchi pour que l'enfant puisse développer ses compétences et prendre plaisir à découvrir ses capacités.

L'admission définitive de l'enfant dans l'établissement sera subordonnée à l'avis favorable du médecin référent de la structure.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge de l'enfant et/ou du jeune

Les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge de l'enfant et/ou du jeune sont de plusieurs ordres et visent à l'amélioration de l'accueil des enfants et/ou des jeunes sur l'ensemble du territoire.

Moyens humains

- Constitution des équipes pédagogiques en tenant compte de la réglementation en termes de taux d'encadrement et de diplômes
- Dès que possible, mise en place d'une personne de référence par tranche d'âge pour un meilleur suivi des enfants.
- Formation du personnel à de nouvelles compétences et de nouvelles techniques par le biais du plan de formation.
- Promotion au sein des équipes d'échanges de compétences.
- Pérennisation des postes du personnel et leur permettre d'accéder à la formation.

Moyens pédagogiques

- Un service administratif et de coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse situé au siège de la Communauté de Communes assure la coordination pédagogique et administrative des structures d'accueil ainsi que l'organisation des activités de loisirs sur l'ensemble du territoire.
- Mise en place de temps de rencontre et d'échanges réguliers entre les responsables de structures et l'organisateur afin de garantir un accueil de qualité identique pour l'ensemble des structures du territoire tout en tenant compte des spécificités de chacun.
- Prise en compte dans le temps de travail annuel de chaque équipe et pour chaque projet des besoins nécessaires à la préparation des activités.
- Regroupement des enfants dans des lieux d'accueil adaptés pour proposer des activités spécifiques (selon l'âge, la maturité, ...).
- Temps de rencontres, d'échanges, de débats avec les différents acteurs (parents, enseignants, partenaires culturels et sportifs).
- Partenariat avec les autres acteurs locaux (écoles, collèges, clubs sportifs et culturels, mairies, services sociaux, ...).
- Mise à disposition de l'ensemble des documents administratifs permettant le bon fonctionnement du centre (réglementation, assurances, fiches inscriptions, déclarations...)
- Mise en place d'outils de fonctionnement identiques à l'ensemble des structures d'accueil (classeur du responsable de structure, fiches projets, fiches évaluation et bilans, apports pédagogiques, plan de maîtrise sanitaire...).
- Mise à disposition d'un règlement de fonctionnement annuel.
- Favoriser la mise en place de projets inter-services de la Communauté de Communes afin de permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître leur territoire.

Moyens financiers

- Mise à disposition d'un budget pédagogique et de fonctionnement pour chaque structure et chaque projet.
- Mise en place de locaux et espaces adaptés permettant l'accueil des enfants.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier.

Il est écrit par le(la) responsable de structure en concertation avec l'ensemble de l'équipe.

Ce document traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donnés. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune en tenant compte de son âge.

Il est écrit pour chaque année scolaire et pour chaque période de vacances.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées,
- les objectifs pédagogiques ou conceptions éducatives,
- pour les activités physiques et sportives, les conditions dans lesquelles elles sont mises en œuvre,
- la répartition des temps d'activités et de repos,
- les modalités de participation des mineurs,
- les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation,
- les modalités d'évaluation de l'accueil,
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Ce projet pédagogique est à transmettre :

- à l'organisateur de l'accueil

- aux parents des mineurs accueillis (sous une forme qui peut être simplifiée)

Les Projets Pédagogiques des Accueils de Loisirs sont transmis aux partenaires (PMI, CAF, DDCSPP).

Les Règlements de Fonctionnement

Lors de la Première prise de contact ou lors de l'inscription, les structures d'accueil présentent aux familles un règlement de fonctionnement qu'elles s'engagent à respecter pendant l'accueil de leur enfant.

Ce règlement précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. Il est révisé annuellement avec les membres de la commission enfance et avec les équipes d'accueil. Il est validé par le Conseil de Communauté.

Le Plan de Maîtrise Sanitaire

Le Plan de Maîtrise Sanitaire est composé d'un ensemble de documents décrivant les moyens mis en oeuvre par la Communauté de Communes pour assurer l'hygiène des locaux et la sécurité alimentaire par rapport aux dangers microbiologiques, physiques, chimiques sans oublier les dangers allergènes.

Ces documents permettront à chaque responsable, en lien avec la coordinatrice sanitaire, de prouver et justifier le bon fonctionnement du système de maîtrise sanitaire.

Il permettra en outre de justifier le travail réalisé vis-à-vis des services officiels de contrôle.

Les outils de suivi et d'évaluation

Les évaluations et bilans réguliers des actions permettront une analyse des projets mis en place et serviront de base à l'élaboration et au fonctionnement des actions futures en concertation avec les différents partenaires (commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, représentants de parents, responsables de structures) réunis lors de l'écriture du Projet Educatif et social des structures d'accueil de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé.

❖ Les évaluations

Elles ont pour objectif d'analyser les évolutions et de réorienter, si besoin, les moyens ou le contenu relatif à certains projets voire même les grandes orientations stratégiques.

L'évaluation nous permettra de préciser :

- **la pertinence des actions mises en place** : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés au public, au contexte ?
- **l'efficacité de l'action** : les objectifs sont-ils atteints ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- **l'efficience de l'action** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- **l'utilité de l'action** : a-t-elle un impact sur le public, son comportement ?
- **la cohérence de l'action** : les objectifs et les actions vont-elles bien dans le même sens ? Traduisent-ils les intentions de l'organisateur ?

L'évaluation se fait avant, pendant et après la réalisation du projet.

❖ Les bilans

Ils seront établis par les responsables de projet avec le coordonnateur ou le responsable du service Enfance Jeunesse sur la base des informations des acteurs de terrain à la fin de chaque programmation annuelle.

Ils indiqueront les résultats de chacune des actions engagées sur les sites ou lors des différentes actions de loisirs inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse.

La forme et la présentation des différents bilans (bilan annuel action par action rédigé par les porteurs de projets, bilans rédigés par les responsables de projets) seront homogénéisées sur la base d'indicateurs communs afin de permettre une restitution complète et synthétique aux différents comités de pilotage.

CONCLUSION

Une Communauté de Communes permet d'avoir une ligne de conduite commune et cohérente sur tout son territoire dans le souci du bien être des enfants et des demandes des familles. Cependant, les populations et leurs demandes varient d'une commune à une autre. Il est donc important pour chaque centre de garder ses spécificités tout en montrant les avantages qu'apporte l'intercommunalité.

Grace à ses structures d'accueil implantées de façon équilibrée sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, Les actions/animations proposées sont accessibles aux enfants et jeunes de toute la communauté, quelle que soit leur commune d'origine.

La mise en place de temps de rencontres réguliers avec et entre les responsables de structures et avec le service du siège est importante et permet les échanges, les partages, les confrontations et une mise en commun d'idées.

La formation du personnel concoure également à un travail et une coordination plus efficaces.

Ainsi, l'effort de tous, agents, parents, élus et partenaires institutionnels constitue un élément indispensable pour la mise en place d'une action qui tient compte des besoins de l'enfant et qui tend à une prise en charge globale de celui-ci aux différents moments de sa vie.